

Grande noirceur à Chicoutimi

par Gilles Paradis

CHICOUTIMI — La plus grande partie de Chicoutimi a été dans la noirceur, de deux heures à six heures, cette nuit, alors que l'Hydro-Québec a enlevé le courant pour des améliorations à son réseau.

Un responsable du département technique a révélé que le secteur centre-ville devait être touché plus particulièrement par cette panne de courant. Les secteurs touchés, outre le centre-ville, étaient la rue Bégin, la rue Jacques-Cartier et la rue Price ouest, de même que les rues perpendiculaires. Il faut ajouter à cela les rangs Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph et Saint-Martin, tant dans le secteur Chicoutimi que Bagotville.

M. Carol Duquet, de l'Hydro, a indiqué qu'il s'agissait de déplacements de lignes et de raccords, le tout étant relié au poste du Centre Georges-Vézina.

Cette panne d'électricité prévue pour une durée de quatre heures n'a pas été sans causer de nombreux problèmes à la parution de la présente édition du Quotidien et c'est pourquoi les lecteurs devront nous excuser si dans le domaine du sport les résultats sont incomplets.

L'heure de tombée, d'habitude à 22h30 a été avancée à 20h00 pendant que l'heure d'impression d'ordinaire à 3h00 du matin, a été avancée de quatre heures.



OTAGES SAUFS — La fille d'un gérant de banque de Montréal regarde par la fenêtre arrière d'une voiture de police alors que deux policiers de Montréal la conduisent au quartier général, hier, après que les autorités

de la caisse populaire eurent payé une rançon pour la liberté de l'épouse et des deux enfants du gérant. La police n'a pas dévoilé l'identité du gérant. (Téléphoto PC)

Rançon versée Trois personnes prises en otages

MONTREAL (PC) — Le gérant de la caisse populaire de l'édifice de Radio-Canada, à Montréal, a dû payer une rançon d'un montant inconnu, jeudi, pour la libération de sa femme et de deux de ses jeunes enfants, détenus en otages.

Les membres de la famille avaient été enlevés, le matin, par des hommes armés qui se sont introduits au domicile du gérant dont le fils, âgé de 14 ans, a été ligoté et laissé à la maison.

La police de la CUM a précisé que le gérant avait versé la rançon après qu'un des malfaiteurs se fut présenté à la caisse populaire et l'eut informé de la prise d'otages et des conditions imposées.

L'argent devait être déposé dans une voiture, dans un terrain de stationnement situé près de Radio-

Canada. La mère et ses deux enfants ont été retrouvés sains et saufs peu avant midi.

EN BREF

Hôpital d'Alma

Le conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu d'Alma a refusé de rencontrer hier les membres du syndicat en grève.

En page A 3

Bouchée double

Le premier ministre René Lévesque a fait savoir hier que les membres de son gouvernement étaient déterminés à faire adopter le projet de loi 45 avant la fin de la présente session.

En page A 8

Projet de loi 45

MM. Charbonneau et Rodrigue ont révélé hier que les deux centrales avaient demandé à la Commission des droits de la personne de se prononcer sur la légalité des ingérences de l'Etat dans le fonctionnement des syndicats.

En page A 10

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

5e année No 65

Vendredi 16 décembre 1977

24 pages 25 cents

Selon René Lévesque

Le voile n'est pas encore levé sur la crise d'octobre

QUEBEC (PC) — La population est bien loin de tout savoir ce qu'a été la crise d'octobre 1970.

C'est ce qu'a reconnu sans détour le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, au cours de sa

conférence de presse hebdomadaire convoquée jeudi après-midi à Québec.

M. Lévesque a fait cette observation au moment où il se trouvait interrogé par les journalistes en rapport avec les efforts déployés par le solliciteur général du Canada, M. Francis Fox, en vue de soustraire la Gendarmerie fédérale (GRC) du pouvoir d'enquête de la Commission Keable.

"Toute cette corrida judiciaire, a déclaré le premier ministre québécois, tous les efforts de M. Fox semblent faits pour ne pas trop en sortir."

Le premier ministre pense que ce sur quoi enquête le groupe Keable et la commission fédérale présidée par le juge McDonald, semble "lie à des retombées de tout ce qui a pu se passer ou de tout ce qui a suivi la crise d'octobre".

On ne veut pas

Selon M. Lévesque, "on ne veut pas dire tout ce qui s'est passé".

"Pourtant, a-t-il ajouté, le public a le droit de savoir."

A cet égard, le chef du gouvernement péquiste a rappelé les paroles prononcées à l'époque par l'ancien ministre fédéral de la Justice, M. John Turner, qui prédisait "qu'un jour, on saurait vraiment ce qui s'est passé."

"Or, a encore dit M. Lévesque, ce jour se fait attendre."

A des journalistes de langue anglaise, le chef péquiste a déclaré à peu près la même chose, soit que "la seule explication qu'on puisse donner aux efforts de M. Fox est que sauf son respect, lui et d'autres ont peur que soient révélées des choses cachées depuis longtemps."

Plus tard, après avoir répondu à des questions posées en français, M. Lévesque a fait savoir, s'exprimant en anglais que sous l'autorité du ministre de la Justice, Me Marc-André Bédard, Québec continue, malgré les pièces manquantes, à réunir le dossier de la crise d'octobre.

Grave et inavouable

Enfin, reprenant la langue française, M. Lévesque a observé que les travaux de la Commission Keable tiennent un rapport direct avec les événements d'octobre 1970.

"Cela flotte toujours, a-t-il dit, autour de Cuba, de l'APLQ et d'organismes politiques."

"Il pourrait bien, a-t-il encore dit, s'être passé des choses beaucoup plus graves et beaucoup plus inavouables qu'on ne le pense."



Ottawa et le chômage

Le gouvernement fédéral a dévoilé hier par l'entremise du ministre Andras les grandes lignes d'un programme de création d'emplois temporaires de quelque \$150 millions, dont le tiers ira au Québec.

En page B 11

SPORTS

Lutte

Les SACERF n'abandonnent pas la lutte pour la préservation des baux des clubs privés, en dépit de la nouvelle politique gouvernementale.

En page B 1

Poursuite

A peine, quelques heures après la vente des A's d'Oakland, l'expropriétaire, Charles O. Finley, est le sujet d'une poursuite de plusieurs millions.

En page B 2

Droits

Le Canadien de Montréal obtient des droits de négociations avec Peter Marsh, des Stingers de Cincinnati.

En page B 3

SOMMAIRE

— Arts et spectacles	A 10
— Annonces classées	B 10
— Bandes dessinées	B 6
— Bourse	B 9
— Bridge	B 6
— Cinéma	A 10
— Décès	B 11
— Finance	B 8
— Horoscope	B 6
— Mots croisés	B 6
— Mot mystère	B 6
— Patron	B 10
— Sports	B 1
— Télévision	A 10



PERSONNAGES-CLES — M. et Mme Edmour Lavoie, de La Baie, personnifieront M. et Mme Alexis Simard, comme personnages-clé, lors des manifestations du Carnaval-Souvenir 1878. Sur la vignette, on aperçoit

le couple Lavoie, debout en arrière. Mme Laurence Duval, présidente de la Corporation du Carnaval-Souvenir est assise, au centre de la vignette.

Le Carnaval-Souvenir présente Alexis Simard

par Gilles Paradis

CHICOUTIMI — La Corporation du Carnaval-Souvenir de Chicoutimi a fait connaître, hier, son personnage-clé, qui sera Alexis Simard, l'un des 14 pionniers arrivés à Grande-Baie, le 11 juin 1838.

Alexis Simard était le fils d'un des 21 qui partirent de La Malbaie pour venir fonder "La Compagnie des 21", plusieurs années auparavant. Il portait le même nom que son fils, soit Alexis Simard, père.

C'est une personnalité de La Baie, M. Edmour Lavoie qui personnifiera M. Alexis Simard tandis que son épouse prendra le nom d'Elizabeth Tremblay, femme de Alexis Simard.

Alexis Simard faisait partie d'une grande famille dont quatre

furent les pionniers de la fondation de quatre villes. Michel Simard est le fondateur de Saint-Fulgence, Damase est un pionnier de Latérière et Thomas fut l'un des fondateurs des Grandes-Bergeronnes. Le quatrième est nul autre que lui-même, pionnier de Grande-Baie.

C'est M. Léonidas Bélanger qui a présenté, au cours de la conférence de presse, le personnage-clé.

M. Lavoie n'est pas étranger dans le rôle d'Alexis Simard puisqu'il a, depuis quelques années, personnifié ce pionnier lors des Fêtes du Saguenay, à La Baie.

M. Edmour Lavoie a 75 ans et son épouse en a 74. C'est le chef d'une grande famille à La Baie et parmi ses fils on connaît Jean-Marc, avocat bien connu et le

chanteur Guy Lavoie, qui a une forte réputation dans le domaine du chant classique.

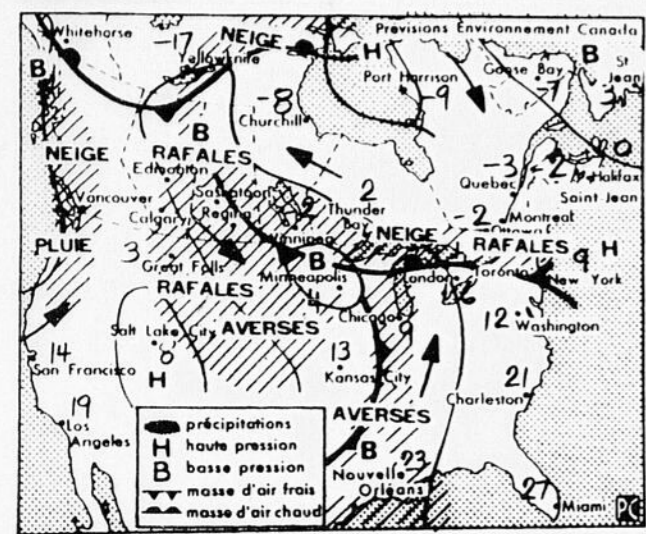
En faisant connaître le nom du personnage-clé, Mme Laurence Duval, présidente de la Corporation du Carnaval-Souvenir, a fait savoir que le nom d'Alexis Simard cadrait bien avec le thème de 1878 qui sera "Nos origines".

Elle a fait savoir que le slogan du 18e Carnaval-Souvenir de Chicoutimi sera "Amène ton sourire, on va s'en souvenir".

Egalement, au cours de la rencontre avec la presse, les dirigeants du Carnaval-Souvenir ont fait voir le costume d'époque à la mode de 1878.

C'est Mme Alix Laforge qui dirige le projet de couture dans le cadre du Carnaval-Souvenir.

METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions météorologiques pour le Québec émises par Environnement Canada pour vendredi avec un aperçu pour samedi.

Abitibi, Chibougamau, Pontiac-Témiscamingue et Haute-Mauricie: ciel variable. Maximum moins trois. Samedi, nuageux et doux.

Montréal, Outaouais, Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'Est et Laurentides: ciel variable. Maximum, moins un. Samedi: ennuagement et doux.

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN, Baie-Comeau, Sept-Îles et Rimouski: nuageux avec quelques flocons de neige. Vents modérés par moments. Maximum, moins huit. Samedi: dégagement.

Gaspésie: neige et vents modérés par endroits. Accumulation additionnelle de 10 cm. Maximum, moins huit. Samedi: dégagement.

DANS LE MONDE

TORONTO (PC) — Températures enregistrées dans quelques villes d'Amérique du Nord.

	Min.	Max.
Dawson	-34	27
Vancouver	6	8
Victoria	7	8
Edmonton	-11	-8
Calgary	-8	0
Saskatoon	-15	6
Regina	-10	-3
Winnipeg	-9	-4
Toronto	1	4
Kingston	-2	3
Ottawa	-5	-2
Montréal	-7	-2
Québec	8	4
Fredericton	-10	0
Saint-Jean, N.-B.	-5	5
Moncton	-10	3
Halifax	1	7
Charlottetown	-9	5
Saint-Jean, T.-N.	-15	—
New York	8	9
Washington	11	12
Tampa	19	21
Miami	23	28
Orlando	21	23
Los Angeles	13	20

MAREES

SEPT-ÎLES — La marée sera haute à 05h40 (2m .4cm) et basse à 11h40 (.6cm). Elle sera à nouveau haute à 18h00 (2m .6cm).

PORT-ALFRED — La marée sera basse à 00h55 (.5cm) et haute à 06h55 (4m .8cm). Elle sera à nouveau basse à 13h05 (1m .0cm) et haute à 19h20 (5m .1cm).

CHICOUTIMI — La marée sera basse à 02h00 (.5cm) et haute à 07h05 (4m .3cm). Elle sera à nouveau basse à 14h00 (.8cm) et haute à 19h25 (4m .5cm).

Au sujet de la loi 45

Denise Leduc dénonce la position des Métallos

par Gilles Paradis

CHICOUTIMI — La présidente régionale de la CSN, Mlle Denise Leduc, s'est présentée au directeur général des Métallos unis d'Amérique, M. Jean Gérin-Lajoie, à la suite de la prise de position concernant le projet de loi 45. M. Gérin-Lajoie, lors de son passage, à Chicoutimi, mardi, avait demandé au gouvernement de passer le plus vite possible ce projet de loi, tel qu'amendé.

Mlle Denise Leduc, dans un télex parvenu hier, soutient que M. Jean Gérin-

Lajoie est de plus en plus isolé dans la position qu'il soutient concernant le projet de loi 45 et ses amendements.

Quatre importants syndicats, regroupant quelque 50.000 membres non affiliés à l'une ou l'autre des centrales québécoises ont décidé hier de se joindre à la bataille entreprise par la CSN et la CEO contre les dispositions du projet de loi 45 destiné à amender le Code du Travail et ont décidé d'inviter leurs membres à participer massivement à la manifestation nationale de ce soir, à Qué-

bec, a-t-elle mentionné. Il s'agit du SFPQ, du SPGQ, syndicats des agents de la paix et du SPEQ.

Mlle Denise Leduc a précisé, notamment que M. Louis Laberge a modéré son appui au gouvernement concernant ce projet de loi. "Il a même déclaré que la FTQ reconnaissait aux employeurs le droit de protéger leurs biens contre la détérioration grave à condition que cet amendement interdise sans équivoque la poursuite de la production et l'expédition."

La présidente de la CSN a

ajouté que le directeur général des Métallos, voyant des gauchistes un peu partout, semble subordonner son mandat syndical au Parti québécois "même si cela peut avoir des conséquences graves pour la classe ouvrière".

"Il peut être trompeur de sa part de donner un tel appui après n'en avoir fait étude pendant uniquement quatre heures, selon ses propres propos. D'autant plus qu'un certain nombre d'amendements au projet de loi 45 ne touchent pas le Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique, ni un certain nombre de syndicats canadiens, américains ou internationaux".

A titre d'exemple, la présidente de la CSN a cité la disposition traitant de l'ingénierie du gouvernement lors des élections syndicales. "Les personnes nommées à la direction des syndicats ne sont pas touchées par la loi. Ces nominations statutaires que l'on retrouve dans certaines unions canadiennes ou américaines échappent aux stipulations de cet amendement. Les dirigeants québécois élus à Hawaii, à Washington ou à Las Vegas échappent aux contraintes de la loi, de même que l'obligation de fournir les états financiers. Cet article ne touche pas les syndicats qui envoient leurs cotisations à Pittsburgh, à Washington ou à Las Vegas. Mais ces dispositions touchent profondément les syndicats authentiquement québécois".

Mlle Denise Leduc conclut en se posant la question à savoir si M. Jean Gérin-Lajoie n'est pas d'abord mandaté par le PQ ou par Washington plutôt que d'être mandaté pour représenter les travailleurs québécois.

Ouvriers de Kitimat

Un spécialiste conteste la validité de l'étude

JONQUIERE — L'un des experts médicaux qui procède à l'évaluation de l'étude réalisée par la Canadian Association of Smelter and Allied Workers Union (CASAW) sur les ouvriers de l'usine d'électrolyse d'Alcan à Kitimat a informé la société que les renseignements contenus dans le rapport sur l'étude sont insuffisants pour en détailler les conclusions, et qu'il aura besoin de nombreux renseignements complémentaires pour poursuivre son travail.

Le Dr Ralph Buncher, professeur d'épidémiologie et de biostatistique à l'Institut de la santé et de l'environnement de la Faculté de médecine de l'Université de Cincinnati, précise, dans une lettre adressée à Alcan, que le texte de l'étude contient peu de renseignements qui justifient les conclusions avancées. "Je n'ai jamais vu de rapports sur une étude aussi importante que celle-ci, et qui contient si peu de renseignements sur les résultats annoncés, par conséquent, j'en suis réduit à supposer qu'il existe quelque part d'importantes données dont je ne dispose pas actuellement, mais qui sont absolument essentielles pour comprendre les résultats auxquels l'étude a abouti", déclare-t-il.

Alcan a demandé à la CASAW de plus amples renseignements sur la façon dont l'étude avait été effectuée. Selon l'un de ses porte-parole, la société espère bien que le syndicat sera disposé à collaborer puisque celui-ci a publiquement déclaré que le Dr Buncher ferait une critique impartiale de l'étude, d'autant plus qu'une compréhension complète de l'étude favoriserait les intérêts des ouvriers d'Alcan, leurs familles et les travailleurs de l'aluminium du monde entier.

Dans ses commentaires sur le texte qui lui a été remis, le Dr Buncher a souligné la présence d'un certain nombre d'irrégularités

statistiques pour le moins curieuses dans le rapport". Il a exprimé un doute quant à la façon dont l'indice d'exposition avait été établi. Le Dr Buncher a ajouté: "Là encore, la documentation citée dans le rapport me laisse grandement perplexé. En mathématiques, il est possible de répartir les risques indéfiniment, mais le monde de la biologie permet rarement de procéder aussi facilement".

Le rapport ne permet pas, selon le Dr Buncher, de connaître les effets de l'âge et du tabac. "Il est normal, en épidémiologie professionnelle, précise-t-il, de démontrer l'effet de l'âge ainsi que celui de la cigarette quand ces données sont disponibles. Dans le rapport que j'ai reçu, ces renseignements ne sont pas fournis explicitement, et partant, l'interprétation des chiffres devient pratiquement impossible. Les conclusions de ce rapport pourraient être beaucoup plus probantes si ces renseignements y apparaissaient. L'absence de chiffres justificatifs affaiblit l'argumentation."

Le spécialiste souligne qu'il y a quelque temps, l'attention des auteurs de l'étude avait été attirée sur l'importance de justifier toutes les anomalies médicales communes aux divers groupes ethniques visés par l'étude. Il a ajouté que des chercheurs américains avaient souligné, en 1975, que les Canadiens nés dans certains pays méridionaux européens souffrent fréquemment de symptômes associés à l'emphyseme.

Chacun de ces divers problèmes devra être résolu pour nous permettre de convaincre les critiques de la validité des constatations de cette étude", a-t-il poursuivi.

En ce qui concerne les conclusions de l'étude touchant la fréquence supérieure à la normale des symptômes et des interventions chirurgicales musculosquelettiques affect-

tant le dos et le cou des travailleurs, le Dr Buncher considère que ces observations sont de la plus haute importance pour les travailleurs en cause ainsi que pour d'autres, et qu'elles méritent d'être précisées davantage.

Selon lui, une enquête parmi les médecins de Kitimat pourrait confirmer les faits avancés par l'étude. Pour recueillir plus de renseignements sur les affections du dos, on aurait pu, par exemple, comparer les archives médicales respectives des hommes et des femmes de la région de Kitimat. En effet, s'il s'agit des effets d'une exposition professionnelle, il faudrait s'attendre à ne pas retrouver les mêmes affections chez les femmes. D'autre part, l'étude accuse les fluorures de causer ces problèmes. Le lecteur doit, semble-t-il, accepter cette affirmation comme un article de foi.

Maison complètement ravagée par le feu

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Les pompiers de Chicoutimi ont lutté pendant plus de quatre heures pour tenter

de maîtriser l'incendie qui a complètement ravagé, au cours de la nuit de mercredi à jeudi, la demeure du Dr François Letellier, située au 2185, rang Saint-Joseph, à Chicoutimi.

Le feu, dont l'origine n'est pas encore connue, a consumé toute la maison en l'espace de quelques heures.

Les dommages sont évalués à plus de \$100.000.

Le Dr Letellier avait construit une maison en cèdre et au moment de l'incendie, il y avait quatre personnes qui ont réussi facilement cependant à s'enfuir sans dommage physique.

Il se pourrait que la défectuosité dans la construction de l'un des foyers pourrait être la cause de l'incendie.

Toutefois, les préventionnistes Aurélien Lalancette et Guy Tremblay n'ont pas encore terminé leur enquête, qui s'avère d'autant plus difficile que la maison est une perte complète.

La CSRL prendra son directeur dans la région

par Gilles Lalancette

JONQUIERE — Le poste de directeur général à la Commission scolaire régionale Lapointe laissé vacant suite au départ de M. Lionel Girard est ouvert publiquement et devra être comblé avant le 1er mars 1978. Toutefois, le comité de sélection nommé par le Conseil des commissaires ne recevra que les candidatures provenant du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Cette décision afin d'ouvrir le poste de directeur générale a été longuement discutée lors de l'assemblée générale du Conseil des commissaires tenue mercredi soir dernier étant donné que certains commissaires auraient préféré voir le poste ouvert provincialement.

Ainsi, les candidats intéressés par ce poste devront appliquer avant le 20 janvier 1978. A partir de cette date, le comité de sélection aura trois semaines pour prendre une décision laquelle devra être connue lors de l'assemblée du 8 février 1978.

Le comité de sélection est composé de six commissaires. Il s'agit de MM. Roland Nadeau et Omer Gilbert du secteur Jonquière, de MM. René Poirier et Gaston Lafond du secteur Arvida et de M. Jean Halley et Mme Vallette Dumont du secteur Kénogami.

Une candidature est assurée et c'est celle de l'actuel adjoint au directeur général, M. Claude Tremblay qui a clairement indiqué qu'il sera candidat au poste de DG en remplacement de M. Lionel Girard.

Situation

Actuellement, M. Claude Tremblay cumule les fonctions de M. Lionel Girard dont le Conseil des commissaires a accepté la démission en date du 1er juillet dernier.

Au début de l'année scolaire, la Commission scolaire régionale Lapointe n'avait plus le nombre requis d'étudiants pour justifier le poste d'adjoint au directeur général permanent. A ce moment la clientèle de cette régionale est descendue à moins de 10.000 élèves.

Comme l'expliquait le président de cette commission scolaire lors de l'assemblée des commissaires, M. Louis Reid, c'est après une autorisation de la direction régionale de l'Éducation que la démission de M. Girard a été acceptée.

De plus, le fait de payer dès cette année à M. Lionel Girard tous les avantages fiscaux qui lui revenaient permettait de ne pas l'inclure au budget de 1978. Ce montant présente à peu près \$20.000.

Plutôt que de déplacer M. Claude Tremblay, le Conseil des commissaires a décidé d'offrir le poste de directeur général par intérim à M. Tremblay en attendant de connaître le nom du remplaçant.

Pour sa part, le président de la CSRL a indiqué que les commissaires devaient être prévoyants puisque l'abolition du poste d'adjoint au directeur général entraînera au moins une mutation au sein du personnel-cadre à l'emploi de la Commission scolaire régionale Lapointe.

OFFREZ des PANTOUFLES A VOS HOMMES A NOEL

\$9⁹⁹
Bleu

\$18⁹⁹
Tan

\$16⁹⁹
Tan

\$24⁹⁹
Tan

Valeur régulière: \$13.99
SPECIAL: \$10⁹⁰
Couleur tan

gagnon FRERES

406, RUE RACINE EST. TEL.: 543-1501

Ouvert tous les soirs jusqu'à Noël.

LE QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par

LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE

316, avenue Labrecque, Chicoutimi, P.Q.
Tel. 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur: Jean-Guy FAUCHER

Président directeur général: Gaston VACHON

Directeur de la rédaction: Denis TREMBLAY

Redacteur en chef éditorialiste: Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information: Bertrand GENEST

Chef des nouvelles: Claude COTE

Aime et les environs: 662-7829

St-Félicien et les environs: 679-3832

Sans frais interurbains: Abonnement et Service à domicile: 545-4664

Petites annonces classées: 545-4695

chef de pupitre: Charles-J. GAUVIN

Directeur des ventes: Paul BERGERON

Directeur de la publicité: Jean TREMBLAY

Directeur mise en marche à la circulation: Jean BELAND

Directeur du tirage: Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse Associated Press et Reuter et de CONPA (Canadian Daily Newspaper Association) Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec. Courrier de la Deuxième classe (no 3213)

LE QUOTIDIEN

TARIF D'ABONNEMENT

LIVRAISON PAR PORTEUR \$1.25 par semaine

Dans les dépôts: \$0.25 la copie.

PAR LA POSTE: Sag.-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord

6 mois:	\$37.00
1 an:	\$70.00

Autres régions au Canada:

6 mois:	\$45.00
1 an:	\$85.00

Pays étrangers:

6 mois:	\$65.00
1 an:	\$125.00

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire. No d'enregistrement 3213.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec.

L'administration de l'hôpital d'Alma refuse de rencontrer les grévistes

par Gilles Paradis

ALMA — Les membres du Conseil d'administration de l'Hôpital d'Alma ont rejeté la demande du syndicat des 350 employés en grève depuis maintenant une semaine, de les rencontrer, hier après-midi, à 16h00, au Manoir du Rocher.

Le directeur général de l'institution, le Dr Marcel Perron, a déclaré qu'une réunion du conseil administratif, hier matin, a permis l'appel

d'une autre réunion du conseil d'administration qui a décidé d'avoir une autre rencontre, ce matin à Alma.

La convocation par huissier a été remise à la présidente du Conseil d'administration de l'Hôpital d'Alma, Mme Micheline Richard-Lachman, qui devait faire part de la décision du CA au président du syndicat, M. Gilles Gagnon.

Rejoint vers 15h00, hier, M. Ga-

gnon a mentionné qu'il n'avait reçu encore aucune communication de Mme Lachman et que la grève illimitée se poursuivra tel que désiré par les syndiqués qui ont voté une telle alternative à 82 pour cent.

Quant au Dr Marcel Perron, il a indiqué que la réunion de ce matin permettra probablement au CA de réviser sa position quant à une rencontre avec l'exécutif du syndicat affilié à la CSN, alors qu'il se pourrait que l'on retire l'ultimatum qui

était le retour inconditionnel au travail pour une rencontre entre le Conseil d'administration de l'hôpital et l'exécutif du syndicat.

Nombreux débrayages

Dans le secteur des Affaires sociales au Saguenay-Lac-Saint-Jean, hier, le travail a été perturbé par des arrêts de travail plus ou moins prolongés, dans le but d'appuyer les syndiqués d'Alma dans leurs revendications, mais le mouvement a été

de beaucoup moins important qu'on pourrait le croire.

Au Centre d'entraînement à la vie, à Chicoutimi, le débrayage en matinée a duré 90 minutes et en après-midi, on a prolongé l'heure de la collation.

A la Villa des Lys, à Alma, la prolongation de la période de repos du personnel a été d'une heure pendant qu'aux hôpitaux de Chicoutimi et de Jonquière, on a révélé que rien ne s'était produit d'anormal.

Au Centre psychiatrique Roland-Saucier, le mouvement de débrayage a duré une heure tandis qu'au Centre psychiatrique de Roberval, on a prolongé la période de collation de 15 minutes.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, à cette institution, le personnel du service alimentaire n'a fait aucun débrayage.

Quelques centres pour personnes âgées ont connu des moments de perturbation mais ils furent de courte durée.

L.-M. Savard ne veut pas d'un autre mandat

CHICOUTIMI — Le président du Syndicat de l'enseignement du Saguenay, M. Louis-Marie Savard aurait l'intention de ne pas renouveler son mandat comme président de cette association dont les élections auront lieu au mois de juin 1978.

Rejoint à ce sujet, M. Louis-Marie Savard a confirmé que c'était véritablement son intention de ne pas renouveler son mandat le 30 juin prochain, mais qu'en définitive il

n'avait pris aucune décision. Le président du SES aurait l'intention de retourner à l'enseignement après un mandat bien rempli de plus de sept ans. Il est entré en fonction au mois de juin 1970.

Le président Savard a expliqué que c'est un travail qui demande beaucoup, surtout durant les périodes de négociations comme celles qu'ont connues les enseignants tout récemment.

Le Collège régional fait le point sur sa situation

JONQUIÈRE — Un comité formé de membres constituant le Collège régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean devra être mis en oeuvre pour le 24 janvier 1978 dont le mandat sera d'évaluer le vécu de la régionalisation au niveau des CEGEP en plus d'établir une prospective dans le cadre du Livre blanc sur l'enseignement collégial pour un meilleur fonctionnement dans notre région.

Le directeur général du collège régional, M. Jean Ladouceur a précisé que le rôle de ce comité prend une place importante après plus de six ans de fonctionnement de cet organisme.

Il est évident, selon M. Ladouceur, qu'à un certain moment donné un organisme comme le collège régional doit faire le point sur sa situation. Parlant des rumeurs de désaffiliation de certains membres du Collège régional, le directeur général a réaffirmé que ce n'était qu'une ru-

meur et que tout le monde est prêt à entreprendre une deuxième décennie d'enseignement collégial.

Prévisions budgétaires

Les prévisions budgétaires du collège régional, pour l'année 1977-1978, sont de l'ordre de \$30 millions. Pour M. Jean Ladouceur, c'est sans doute au chapitre du financement que se situe le fait saillant de la dernière année.

En effet, le ministère de l'Éducation a accepté de financer à 100 pour cent les activités du Collège régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires, plus de 80 pour cent sont directement affectées aux salaires et avantages sociaux du personnel à l'emploi du collège régional et des quatre campus collégiaux de la région.

Jacques Brassard prié de s'occuper de son comté

ALMA — "Le député du comté de Lac-Saint-Jean, au lieu de s'occuper de pollution dans le comté voisin, ferait mieux de s'attaquer aux nombreux problèmes économiques de son propre comté, où le chômage n'a jamais été aussi élevé." C'est en ces termes que le président de l'Association libérale du comté, M. Martin Gagnon d'Alma, faisait cette semaine la critique du travail du député Jacques Brassard depuis le 15 novembre 1976. Pour le PLQ du comté, le bilan gouvernemental dans le comté Lac-Saint-Jean est négatif sur toute la ligne.



Selon M. Gagnon, au lieu de s'occuper des problèmes économiques, on accuse Ottawa d'en être responsable, et alors qu'avant l'élection les conflits étaient la faute des libéraux, le PQ déclare maintenant qu'il faut que le gouvernement évite de s'en mêler.

Les projets de loi

Le président libéral passait aussi en revue les projets de loi présentés par le gouvernement, déclarant par exemple que le gouvernement s'était fourvoyé avec le projet de loi

45 et qu'il aurait maintenant des mécontentés dans tous les secteurs.

Au sujet de la réforme de l'assurance-auto, M. Gagnon prétend que le PQ aurait dû écouter davantage la population, et qu'il n'y aura là que des mécontentés, aussi.

Revenant ensuite sur l'action du député Brassard, qu'il surnomme l'homme de théâtre, le président de l'Association libérale trouve que le lieu de bataille du député devrait être son propre comté, alors que ce dernier semble prendre davantage à coeur des dossiers du comté voisin.

L'édifice Abraham sera loué dès que possible

CHICOUTIMI — L'homme d'affaires Joseph Abraham, de Chicoutimi, a confirmé, hier, la nouvelle de la fermeture de Greenberg, sur la rue Racine, à Chicoutimi, mentionnant que tous les mécanismes avaient été mis en place pour que les locaux soient remplis dès que possible.

M. Joseph Abraham a tenu à souligner qu'il faisait cette mise au point dans le but de rassurer les marchands de la rue Racine qui avaient fait part de leur inquiétude devant la fermeture de Greenberg.

Les locaux pourraient être disponibles vers le 15 ou le 30 janvier 1978 mais il n'est pas impossible qu'ils

servent à loger la Bonne Ménagère, durant le Carnaval-Souvenir, du 9 au 19 février.

"L'édifice à trois étages, a-t-il dit et déjà plusieurs milles pieds de planchers sont loués. Des négociations avec des compagnies sont en cours et des promoteurs sont à l'oeuvre pour la location de locaux".

M. Joseph Abraham a dit qu'il était conscient que la location de son édifice est un important apport économique pour les marchands de la rue Racine et qu'il entendait ne rien laisser au hasard pour que les locaux soient occupés à brève échéance.



CONSEILLERS EN ORIENTATION — Le président de la Corporation professionnelle des conseillers en orientation du Québec, M. Louis Roy et Mme Marlène Bilodeau la présidente régionale.

Travail très difficile du conseiller en orientation

par Gilles Lalancette

CHICOUTIMI — Dans le milieu scolaire actuel, le travail du conseiller en orientation devient de plus en plus difficile car l'intervention se fait habituellement au moment du choix de l'étudiant et les services fournis par les membres de cette corporation professionnelle, dont plus de la moitié oeuvrent en milieu scolaire, n'apportent pas toujours les fruits espérés.

C'est le président de la Corporation professionnelle des conseillers en orientation du Québec, M. Louis Roy qui a livré ce message dans le cadre d'un colloque réunissant une soixantaine de conseillers en orientation du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans un établissement de Chicoutimi.

Essentiellement pour M. Roy, le processus d'orientation devrait s'amorcer plus tôt tout simplement pour permettre un suivi dans l'évolution de l'étudiant qui, sans contredit est appelé à choisir très tôt dans l'orientation de sa carrière.

Il n'existe actuellement aucun prorata du nombre d'orientateurs en fonction du nombre d'étudiants dans une institution d'enseignement. Toutefois, M. Louis Roy

conçoit qu'il est impossible d'avoir un personnel suffisant pour répondre à tous les besoins des élèves d'une école polyvalente.

Par ailleurs, le président de la Corporation professionnelle des conseillers en orientation estime que le nombre pourrait facilement s'accroître étant donné la multitude de besoins exprimés à l'intérieur des murs de nos écoles.

Actuellement, il y a 1.350 conseillers en orientation dans la province dont plus de la moitié travaillent en milieu scolaire. Dans la région, une soixantaine de conseillers en orientation font partie de la corporation professionnelle.

Livre vert

Le Livre vert sur l'éducation tel que rédigé néglige, selon M. Louis Roy, un droit fondamental de toute personne qui fréquente l'école: celui d'avoir des services d'orientation de qualité.

Pour le président de cette corporation, la Livre vert émet le principe que l'éducation doit assurer le développement intégral de la personne et que, par conséquent, une des fonctions de l'école est de plus d'enseigner et d'instruire est de favoriser la croissance de la personne dans toutes ses dimensions.

Or, quand on arrive à proposer des hypothèses d'organisation, on met l'accent sur les activités d'enseignement, délaissant les modalités d'application des autres fonctions de l'école, selon M. Roy.

Dans l'optique de la rencontre des conseillers en orientation du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ces derniers consacreront la journée d'aujourd'hui à formuler des recommandations à la direction régionale de l'Éducation pour faire modifier ce que les conseillers appellent les carences du Livre vert.

Code de déontologie

A l'occasion de la journée d'étude des conseillers en orientation, la corporation a présenté son nouveau code de déontologie.

Étant donné que l'employeur ne peut évaluer la qualité de la relation entre le conseiller et son client, la corporation veut se donner un code d'éthique et veut le faire appliquer de façon dynamique par tous ses membres.

Parmi les aspects importants de ce nouveau code de déontologie, les conseillers en orientation adoptent le principe de la confidentialité des dossiers comme primordial.

Année de fusion

Déficit anticipé à Chicoutimi

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — A moins d'imprévu, le bilan financier de la deuxième année de regroupement de la ville de Chicoutimi pourrait se solder par un déficit d'environ un demi-million de dollars.

Imprévus qui pourraient toutefois abaisser ou augmenter le déficit anticipé.

En élaborant le budget de 1977, l'administration municipale prenait soin au début de l'année d'y inclure certains coussins dans quelques départements, pratique courante dans le secteur public.

De plus, il semble que des revenus supplémentaires qui n'avaient pas été anticipés permettront de minimiser "les dégâts".

Les dépenses

Au chapitre des dépenses, 1977, année d'élection, aura été caractérisée par plusieurs "imprévus". En ef-

fet, les dépenses de capitalisation à même les revenus ont été plus importantes qu'habituellement, bien qu'il soit encore impossible d'en mesurer l'ampleur.

Au 31 octobre 1977, soit après 10 mois, on disposait dans les coffres de la ville de \$2.168.000. Une moyenne mensuelle de \$1.500.000 avait été engagée à ce moment.

Jonquière

A Jonquière, par ailleurs, la première année de regroupement en 1975 avait résulté en un déficit de près d'un million de dollars, et la deuxième, année où le taux de taxe fut rajusté sensiblement, par un déficit d'environ \$400.000.

Quant à 1977, on prévoit boucler l'année avec un surplus. Certains avancent \$100.000.

Obligations

D'autre part, l'administration mu-

nicipale de Chicoutimi vient de décider de retarder à l'an prochain l'émission d'obligations qu'elle prévoyait effectuer en décembre.

L'émission devait être de l'ordre de quelque \$6 millions, mais il semble qu'elle sera ramenée à \$3 millions environ.

Fouilles dans l'eau glacée à Dolbeau

par Guy Bergeron

DOLBEAU — Des hommes-grenouilles ont commencé à fouiller le lit de la rivière Mistassini, à la hauteur du pont, pour tenter de retrouver M. Daniel Théberge, âgé de 21 ans, qui se serait présumentement noyé.

En effet, au cours de la nuit de

Des autobus partiront d'Albanel, de Dolbeau, de Roberval, d'Alma, de Jonquière, de Chicoutimi et de La Baie. En tout, 11 autobus ont été mis à la disposition des syndiqués, ce qui implique qu'au moins 400 travailleurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean seront présents, uniquement en ce qui a trait aux membres de la CSN.

Tous les syndiqués qui seront de l'expédition devront se regrouper sous la bannière de la CSN et devront être à Québec pour 20h00, devant l'édifice de la CSN d'où ils se rendront devant le Parlement. Suivra une soirée de solidarité.

lundi à mardi, les policiers municipaux de Dolbeau ont retrouvé sur le pont de la rivière Mistassini, l'automobile de M. Daniel Théberge. Des traces qui allaient vers le parapet du pont ont été décelées.

M. Théberge demeurait au 770 rue Cormier à Dolbeau. Même si les recherches n'ont rien donné, hier, elles se continueront aujourd'hui.

Parade de camionneurs mécontents

JONQUIÈRE — Une dizaine de camionneurs en vrac ont manifesté hier matin, devant le Foyer des lois, dans le secteur Arvida, contre le fait qu'ils n'ont pas été payés par le contracteur Hervé Pomerleau.

Ces camionneurs, dont plusieurs se disent sur le bord de la faillite, prétendent que le contracteur leur doit, au total, \$50.000 pour du travail réalisé dont ils n'ont pas été payés.

Un représentant des camionneurs a rencontré le responsable du projet, M. Claude Bernard, qui leur a assuré la plus entière collaboration de la ville. Cependant, un porte-parole des camionneurs en vrac a fait savoir que la ville de Jonquière n'était nullement impliquée dans cette affaire.

La situation pourrait cependant prendre une tournure heureuse, dans les prochaines heures, puisqu'un chèque de plus de \$300.000 a été délivré au contracteur Pomerleau.

Jugement

L'Union typographique du Québec, local 302 a obtenu du juge Debyls Aubé, de la Cour provinciale, l'autorisation d'en appeler de la décision de permettre au Syndicat des employés de bureau du Progrès du Saguenay Liée de changer d'allégeance syndicale.

Ces derniers ont passé à la CSN après avoir été accrédité à l'ITU, suite à la décision du commissaire-enquêteur, M. Adrien Plourde.

Un appel avait été logé pour renverser la décision du commissaire-enquêteur mais le tribunal l'a rejeté.

L'appel a été fixé, pro forma, à mardi dernier mais il a été entendu que l'audition aura lieu à une autre date, ...

Départ de centaines d'employés

CHICOUTIMI — Plusieurs centaines de travailleurs de la région devraient faire partie du groupe de syndiqués qui doivent se rendre à Québec, ce soir, pour participer au rassemblement qui aura lieu en face du Parlement, pour protester contre le projet de loi 45.

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Le député Lamontagne fait un tour d'horizon

Toujours dynamique, parfois même agressif, le député de Roberval et seul représentant du Parti libéral provincial au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ne laisse personne indifférent.

Encore cette semaine, au déjeuner hebdomadaire du Cercle de presse du Saguenay, Me Robert Lamontagne s'est montré volubile, fort coloré dans ses propos et sans doute intéressant.

Whip du parti, il reflète un leadership et un esprit d'initiative certains. Bien renseigné et conservant précieusement en mémoire les attaques virulentes portées contre son parti avant le 15 novembre 1976, le député de Roberval s'interroge, sur un ton ironique, parfois même incisif, sur l'attitude "complaisante" de la presse à l'endroit du Parti québécois.

"Nos adversaires avaient des solutions toutes faites lorsqu'ils siégeaient dans l'Opposition... Aujourd'hui, leurs priorités comme le boulevard Talbot à quatre voies, la dépollution du lac Saint-Jean, etc... sont devenues des objectifs d'un programme à long terme."

Après avoir ainsi décoché des flèches, vers l'attitude présumément trop sympathique de la presse à l'endroit du pouvoir, le député Lamontagne s'est ravisé, au terme du déjeuner, pour reconnaître être traité sur le même pied que les autres députés de la région par les organes d'information.

Il décerne donc aux journalistes le seul certificat qu'ils espèrent recevoir du public lecteur et des sources d'information, soit celui de l'honnêteté professionnelle.

Quant au jugement que la presse porte sur les décisions prises par les gouvernements et leurs représentants, il n'apparaît pas moins indulgent, après une année...

C'est le rôle de la presse de présenter les faits et de les interpréter.

Deux observations du député libéral ont particulièrement retenu l'attention des membres du Cercle de presse.

Il s'agit d'abord de cette prétendue fuite de régionaux, détenteurs de capitaux, vers d'autres cieux... Le député Lamontagne en a clairement attribué la

cause au climat politique ou plus précisément à l'objectif du Parti québécois de faire du Québec un Etat souverain.

Les hommes d'affaires les plus influents, comme M. Paul Murdock, dont la famille est à l'origine du développement industriel du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ont-ils vraiment perdu confiance dans le Québec de demain? Leur départ réduira-t-il l'activité des entreprises qu'ils dirigent présentement?

L'autre observation du notaire Lamontagne qui laisse perplexe, c'est cette prédiction d'un changement d'attitude du ministère de l'Environnement relativement à sa décision d'obliger la Donohue à construire un conduit de quatre pieds de diamètre pour rejeter les eaux usées dans la rivière Mistassini.

Le député de Roberval accuse le ministre Marcel Léger d'avoir voulu présenter un spectacle politique avec cette affaire. Il nie l'accord de la direction de la compagnie comme le prétendait le titulaire de l'Environnement.

Du même souffle, il soupçonne toujours le Parti québécois d'être déçu de la concrétisation de ce projet que le premier ministre actuel a déjà qualifié de ballon politique.

Le silence qu'observe la Donohue depuis la visite du ministre de l'Environnement et de ses spécialistes semble indiquer qu'avec la collaboration imprévue des oppositionnistes de Mistassini, et l'appui des gens du milieu, elle est en train de faire triompher sa thèse.

Ce serait une victoire pour le député Lamontagne, pourvu évidemment que l'avenir de la ouananiche ne soit pas compromis comme le craignent les écologistes du ministère de l'Environnement.

Bertrand TREMBLAY

OPINION DES AUTRES

Plus loin que l'action

Le conflit qui est né à l'Hôtel-Dieu d'Alma suite à l'engagement d'une firme de consultants en service alimentaire nous porte à poser des questions plutôt que d'y répondre.

En effet, à prime abord, on sait que c'est pour restreindre les dépenses du service d'alimentation que le conseil d'administration de l'hôpital a pris la décision d'engager cette firme de consultants qui promet de mettre le couteau dans les dépenses. Cette compagnie s'engage à donner un service égal, sinon supérieur à celui existant actuellement et ce, pour coût moindre.

Il est certain que la réorganisation du service alimentaire causera des pertes d'emplois plus ou moins directes. Pour le syndicat représentant les employés concernés, c'est le droit au travail pour certains de ses membres qui est concerné. Or, une des fonctions principales d'un syndicat est de protéger le travail de ses membres. Pour protéger ses membres, le syndicat se devait donc d'agir, de prendre des mesures pour appuyer ses revendications.

D'un autre côté, le conseil d'administration de l'hôpital se voit dans l'obligation de restreindre ses dépenses. Il arrive donc qu'on voit le service alimentaire comme un secteur ou des économies appréciables pourraient être réalisées. Comme une firme de consultants promet des résultats en ce sens, on décide donc de l'engager pour réaliser l'objectif premier qui consiste à réaliser des économies. Sur le plan administratif, la décision est donc parfaitement justifiable.

Toutefois, le contexte social dans lequel s'inscrit une décision du genre accepte fort mal la notion de l'efficacité pour justifier l'abolition d'emplois. Des gens vivent du travail qu'ils exercent actuellement et ils ne tiennent pas à perdre leur gagne-pain sous le prétexte que l'institution doit réaliser des économies. Il s'agit encore d'un point de vue que l'on peut assez facilement comprendre.

Donc, d'un côté comme de l'autre, chaque partie a semblé avoir pris la meilleure décision. Et c'est ce qui nous a amené vers une situation de conflit.

Pourtant, le vrai problème va beaucoup plus loin qu'un simple débrayage. Il est de notoriété que l'administration publique n'a jamais concentré ses efforts sur la notion d'économie. Il y avait des services à donner et on a pris les moyens pour les donner. Toutefois, ces moyens n'étaient peut-être pas les meilleurs. On a construit des institutions qui en sont venues à jouer un rôle important dans le milieu. Finalement, aujourd'hui, on commence à parler de changer les règles du jeu. L'Etat, un important pourvoyeur d'emplois, décide de freiner la croissance des dépenses. Obligatoirement, les restrictions budgétaires suppriment des emplois. On parle d'assainissement des finances publiques mais on attaque un système qui a permis la création de nombreux emplois.

L'hôpital d'Alma n'est, à ce titre, qu'un exemple parmi tant d'autres. Aurait-on pu chercher à supprimer les dépenses ailleurs? Les soins médicaux coûtent très cher au Québec. Nous en sommes de grands consommateurs. Ne serait-il pas temps de réviser le régime d'assurance-maladie, l'amender pour tenter d'éliminer l'abus de consommation de soins médicaux? Pour l'hôpital d'Alma, les écono-

mies réalisées avec la réorganisation du service alimentaire promettent d'être intéressantes. Mais, à l'échelle du Québec, c'est une goutte dans l'océan. C'est l'organisation même de tout le service de santé qui devra finalement être touchée. Si on accepte le fait que les services de santé coûtent trop cher, c'est le cœur qu'il faudra soigner, soit l'assurance-maladie elle-même. Nous ne souhaitons certainement pas l'abolition de ce service public. Toutefois, il serait certainement temps de songer à remapier ce régime.

Vital Munger,
"Le Lac-St-Jean",
Alma.

Ottawa, les provinces et l'économie

Les récentes visites du premier ministre Trudeau aux premiers ministres des provinces, ont mis en relief des faits importants.

Il est clair qu'Ottawa accepte le point de vue des régions que l'économie pose le problème le plus pressant. Le gouvernement est disposé à confier aux provinces, un rôle plus important, pour panser les blessures jumelles de l'inflation et du chômage.

Il semble que le premier ministre n'ait pas obtenu le large accord de principe qu'il désirait sur la réforme constitutionnelle, mais qu'en revanche, il se soit assuré d'un large appui pour une attaque concertée contre les difficultés économiques qui atteignent le Canada.

Selon les porte-parole du gouvernement, le premier ministre se propose de donner aux provinces plus de pouvoirs économiques en retour de leur appui pour gérer l'économie dans la période d'après-contrôle qui commence en avril prochain.

On ne connaît pas encore les détails de ce projet mais, sans les connaître, on peut l'appuyer en principe. On reconnaît que l'économie est perçue comme le principal problème des régions et qu'une collaboration fédérale-provinciale est nécessaire si l'on veut le résoudre.

On semble aussi abandonner l'idée d'un triumvirat gouvernemental-patronal-syndical pour la recherche de solutions économiques, nomiques.

Cette idée n'avait pas de grandes chances de succès, à cause de la réaction mitigée des travailleurs; elle avait aussi des points faibles, philosophiques et pratiques.

Le monde des affaires et les syndicats forment des éléments importants de la société et ont droit à une voix consultative dans l'évolution économique. Mais un triumvirat de grands frères aurait laissé beaucoup de Canadiens — par exemple, la grande masse des travailleurs non syndiqués — sans voix au chapitre.

Si elle se révèle plus qu'un cosmétique sur la pensée d'Ottawa, la nouvelle politique économique représentera un virage du côté de la réalité et elle aura de ce fait, quelques chances de succès.

"The Calgary Herald", le 7 décembre.

L'économie n'est pas la seule clé de l'économie

Le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, pourrait bien simplifier trop une situation extrême-

ment complexe, quand il laisse entendre que l'économie tient la clé la plus importante de l'unité nationale. La menace à l'unité, personnifiée par M. René Lévesque, n'est pas de nature économique (après tout, M. Lévesque veut sauvegarder en gros l'intégrité économique du Canada); et l'incertitude à laquelle elle a donné lieu, entrave cette sorte de redressement économique qui raffermirait les liens de l'unité dans le reste du pays.

Toutefois, l'économie tient l'une des clés de l'unité. Jusqu'à un certain point, M. Davis est donc sur la même longueur d'ondes que le premier ministre Trudeau, qui parle maintenant d'une conférence économique fédérale-provinciale au début de la nouvelle année. Bien plus, cette réunion n'aurait pas seulement pour but de rassurer les Canadiens que leurs gouvernements se soucient de leurs problèmes économiques, ni même de trouver un remède qui s'applique à tout le pays, mais d'imaginer "une série de stratégies" en harmonie avec les divers maux et besoins des régions du pays.

Les implications de cette approche sont profondes.

L'une d'elles, c'est que l'on demandera aux provinces d'accepter des politiques fédérales dont les conséquences varieront d'une région à l'autre, comme on l'aura voulu, des politiques par lesquelles on ne prétendra pas traiter toutes les parties du Canada de la même façon.

Une autre, c'est que les provinces devront harmoniser leurs propres programmes économiques et fiscaux avec cette stratégie fédérale sélective, une fois qu'on se sera mis d'accord là-dessus. Finalement, elles devront accepter une plus grande part de responsabilités pour la situation économique à l'intérieur de leurs frontières.

En théorie du moins, l'idée générale que M. Trudeau met de l'avant est sensée. Une judicieuse reconnaissance pratique de la diversité économique du Canada devrait fortifier les parties et l'ensemble. Accepter cette idée générale, ce serait aussi franchir un grand pas vers la satisfaction des exigences de plusieurs provinces — notamment l'Alberta, l'Ontario, la Colombie Britannique et le Québec — qui veulent participer davantage à la formulation d'une politique économique nationale. Mais tout cela obligera les provinces à travailler avec Ottawa, et toutes ensemble. Sans quoi, la sélectivité ne beurrera pas d'épinards.

"The Calgary Albertan", le 30 novembre.

"Quand la maison est en feu..."

La phrase la plus heureuse que l'on ait entendue lors de la récente conférence des forces anti-séparatistes tenue à Québec, est tombée des lèvres de M. Camil Samson, dernier vestige du parti du Crédit Social à l'Assemblée nationale du Québec. "Messieurs, a-t-il dit aux politiciens, universitaires et autres fédéralistes, quand la maison est en feu, ce n'est pas le temps de discuter de la couleur des uniformes des pompiers."

Un comité pour coordonner les efforts, pour défaire le référendum du Parti Québécois sur l'avenir du Québec, vaut mieux que pas de comité. Il est probable qu'en trois jours, on ne pouvait attendre davantage que la formation d'un comité.



Mais on songe au mot célèbre: "Si Moïse avait été un comité, les Israélites seraient encore en Egypte". Un certain "comité de liaisons des forces fédéralistes", ne semble pas susceptible de semer la terreur dans le cœur de M. René Lévesque, pas plus que d'exalter le sentiment pro-Canada à l'intérieur et à l'extérieur du Québec.

La circonspection et la pose politique furent plus décourageantes que l'anticlimax de la naissance d'un autre comité. Il fut encore plus décourageant d'entendre un des espoirs fédéralistes, M. Rodrigue Biron, chef de l'Union Nationale, déclarer qu'il ne pouvait garantir que son parti s'opposerait au référendum. Sa décision dépendra de la rédaction de la question.

Il est inconcevable que le PQ fasse une question à laquelle puisse acquiescer une personne qui se dit fédéraliste. Si cela devenait possible, alors, ce ne serait pas un test valable de la volonté du Québec sur la question du séparatisme ou, pour employer l'expression préférée de M. Lévesque, de la souveraineté-association.

Le désir de M. Biron de réserver sa décision d'appuyer le référendum le diminue. L'U.N. et les libéraux devraient fournir des alternatives fédéralistes sans ambiguïté au P.Q., et qui ne soient pas des ambiguïtés nationalistes à la Daniel Johnson ou à la Robert Bourassa. M. Samson s'est exprimé ainsi: "Il n'y a pas de 'peut-être que oui, peut-être que non'. J'y vais de tout mon cœur pour sauver ce pays". Ce qui lui a valu, disent les nouvelles, une ovation.

Pour défendre le fédéralisme au Québec, il faut davantage de cette émotivité honnête; davantage de passion, pas seulement des propos d'intellectuels et des colloques et comités qui n'en finissent plus. Le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, a manifesté quelque émotivité dans une improvisation à la fin d'un discours officiel. Il y a quelques semaines à Québec. Mais dans l'en-

semble, les fédéralistes qui ont dit leur façon de penser, sont restés sur la défensive, tièdes, s'excusant presque...

"The Ottawa Journal", le 6 décembre.

Le Canada est un vaisseau rongé par la mer

Il devient chaque jour plus évident qu'un problème urgent qui surpasse tous les autres, c'est un accord fédéral-provincial ferme sur la réforme de la constitution, un nouveau partage des prérogatives et pouvoirs fédéraux et provinciaux pour relever les urgents défis politiques et économiques du jour, tout en maintenant le Canada uni.

Bien sûr, les graves soucis économiques du Canada sont liés à cela.

Un vaisseau rongé par la mer, rempli de lézardes, peut bien flotter quelques temps, se tirer d'affaire, mais vienne un bon coup et il coulera.

Le navire de l'Etat canadien a besoin depuis longtemps d'une réflexion complète et les pressions du temps et des circonstances changeantes ne permettront pas de le retarder plus longtemps.

Ce n'est pas seulement le défi de la "souveraineté-association" des ardents péquistes du Québec qui devrait inciter Ottawa et les provinces à tenir une conférence constitutionnelle dont tous les partisans s'engageraient d'avance à trouver une solide base d'entente sur le partage des pouvoirs constitutionnels.

L'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta et les provinces de l'Atlantique, réclament aussi des changements à grands cris, avec une note d'impatience, d'urgence et d'exaspération à ne pas s'y méprendre. Elles sont aux aguets de ce qu'elles perçoivent comme des signes clairs, sans équivoque, directs et indirects,

de la volonté d'Ottawa de raffermir l'emprise du gouvernement central.

L'ennui vient du fait que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est un document fluide. Son interprétation, d'une certaine manière valable en 1867, semble souvent trop fluide, imprévisible et même "pipée" dans la situation frénétique de l'Etat canadien de 1977...

L'AANB fut rédigé en 1864 et proclamé en 1867, il y a plus d'un siècle. Bien qu'il ait été réplâtré plusieurs fois, bien qu'il ait donné lieu à diverses ententes sur le partage des pouvoirs et juridictions et compétences, l'Acte lui-même, rédigé dans le style de 1867 et s'appliquant à un pays complètement changé, a seul servi d'instrument d'instrument d'interprétation judiciaire.

Les gouvernements provinciaux ont bien voulu, dans l'ensemble, s'en remettre d'habitude à la Cour suprême du Canada pour l'interprétation du document mais, aujourd'hui, la frustration est à son comble. Il faut que ça change.

Ottawa et les provinces ont paru prêts de s'entendre à Victoria, en 1971 quand, après huit conférences dont la première remontait à 1968, fut présentée la Charte de Victoria, comportant une formule d'amendement qui aurait conservé la vigueur de l'AANB, mais aurait éliminé quelques faiblesses d'ambiguïté et d'archaïsme dans le contexte moderne.

Il n'y eut pas d'accord unanime et la Charte de Victoria fut classée...

...Dans sa tournée au pays, le groupe de travail Pépin-Robarts sur l'unité nationale a senti chez nombre de Canadiens vibrer des sentiments qui révèlent un grand désir populaire de nouvelles initiatives en faveur de la réforme constitutionnelle.

On devrait s'y mettre dès à présent.

"The Regina Leader-Post", le 3 décembre.

AU PALAIS DE JUSTICE

Deux ans de "pen" pour vols

par Guy Bergeron

ALMA — Le juge André Gauthier a condamné, hier matin, à deux années de pénitencier Denis Simard, un individu de la rue La-france, à Alma.

Le jeune homme âgé de 24 ans, qui sort d'un stage au pénitencier, avait volé au début de la semaine à Alma, un montant de \$1.000 au Théâtre Alma.

Il a admis sa culpabilité hier matin, devant le juge André Gauthier, qui l'a condamné sur-le-champ à 24 mois de pénitencier.

Il semble que Simard a bien accepté sa sentence, d'autant plus qu'il était déjà en liberté conditionnelle.

On se rappellera que le coffre-fort du Théâtre Alma avait été éventré au début de la semaine.

Les enquêteurs, le sergent Gabriel Fortin, de même que les détectives Paul Fortin et le capitaine Jean-Yves Carlos avaient arrêté Denis Simard, quelques heures plus tard.

Me Denis Dionne représentait le ministère public dans cette affaire.

19 mois de prison
Par ailleurs, le juge Louis-René Lagacé a condamné, hier matin, Jean Ruest, un individu de Chicoutimi, à purger 19 mois de prison.

Ruest avait commis cinq vols par effraction dans les maisons d'habitation, dont un vol chez son propre père à la demeure familiale.

Hier matin, le juge Louis-René Lagacé a signalé au prévenu qu'il tenait compte qu'il était en prison depuis cinq mois, en attendant son procès.

En somme, c'est une sentence de 24 mois de prison que purge Ruest.

Me André Truchon représentait Ruest.

Liberté provisoire accordée

Germain Vandal, un individu du boulevard Saint-Paul, a pu reprendre sa liberté provisoire, hier matin, après avoir comparu sous vingt accusations de vols dans les maisons d'habitation.

Hier matin, il était accusé entre autres, d'avoir volé dans la maison de M. Yvon Gaudreault, de la rue des

Franciscaines, à Chicoutimi.

Vandal est accusé d'une série de vols dans les maisons d'habitation, commis dans tous les secteurs de Chicoutimi, entre le 27 novembre et le 3 décembre.

Le juge Lagacé l'a remis en liberté sous plusieurs conditions dont celles de demeurer chez ses parents; de ne pas quitter la demeure familiale entre 23 heures le soir et 7 heures le matin; de se rapporter chaque lundi, au bureau des enquêtes à la Sûreté municipale de Chicoutimi; et défense de recontacter M. Antoine Couture, de même qu'une autre personne mineure, qui serait reliée à cette série de vols.

On se rappellera que la veille Antoine Couture, un individu âgé de 50 ans, de Chicoutimi, avait été remis en liberté en rapport avec 11 accusations de vols dans les maisons d'habitation.

Incendiat

Jacques Thibeault, un individu de Ville de La Baie, subit actuellement son procès devant le juge Lagacé sous l'accusation d'avoir le 10 mai, incendié le moulin à scie de M. Armand Tremblay, du rang Saint-Louis, à Ville de La Baie, causant ainsi des dommages pour plus de \$100.000.

Thibeault a d'ailleurs passé aux aveux devant les policiers Jacques Ménard, Yvon Martel et Charles Ellesen.

Il avait raconté à ce moment-là aux policiers qu'il avait mis le feu à la Scierie Tremblay avec de l'huile.

Il semble que c'est la vengeance qui l'aurait conduit à commettre cet acte.

Toutefois, Me Louis-Charles Fournier qui représente Thibeault, a fait dire à tous les témoins que son client était un alcoolique et qu'au moment de commettre cet acte, il était en boisson.

Ce n'est que le 22 mars

que Me Fournier présentera sa défense, pour combattre la preuve étalée par Me Denis Vaillancourt, procureur de la Couronne.

Il semble que c'est une défense d'ivresse que veut présenter la défense.

Coupable

Le juge Lucien Tremblay s'est refusé de croire que les aveux signés par Denis Boily, un individu de Chicoutimi, aux policiers Louis Hallé et Marcel Caron, n'avaient pas été libres et volontaires.

Le juge Tremblay a trouvé Boily coupable d'avoir, le 24 mai, pénétré par effraction au Motel Parasol et d'avoir volé une montre et plusieurs autres bijoux d'une valeur de \$300, propriété de M. Mario Kato, et le 1er juin, d'avoir volé une calculatrice d'une valeur de \$150, propriété de M. Lucien Fontaine.

Toutefois, le jeune homme a été acquitté à l'accusation d'avoir volé un dictaphone, toujours au Motel Le Parasol, le 26 mai, dans la chambre qu'occupait Mlle Jocelyne Bonneau.

Le juge Lucien Tremblay n'a pas voulu croire les prétentions du prévenu à l'effet qu'il avait été battu pour signer ses confessions, du fait qu'il n'a pas apporté de faits soutenant que ce qu'il avait dit à la police n'était pas vrai.

D'autant plus que le policier Louis Hallé a retrouvé derrière le Motel Le Parasol, à un endroit indiqué par Boily, la calculatrice qui avait été volée dans la chambre de M. Lucien Fontaine, le 1er juin.

Toutefois, pour ce qui est du vol commis le 26 mai, le juge Tremblay a accepté la défense d'alibi présentée par Me Claude Beaulieu, lorsque le frère de l'accusé s'est fait entendre pour dire que ce soir-là, ce dernier n'avait pas quitté la demeure familiale, d'autant plus que le 26 mai, c'est l'anniversaire de Boily.

Le prévenu connaîtra sa sentence aujourd'hui.

Le vrai débat national au Québec reste à venir — Fabien Roy

ALMA — "Le vrai débat national au Québec, il reste à venir, et il concernera le régime économique dans lequel nous vivons, et que des technocrates veulent changer pour exercer un meilleur contrôle des droits des citoyens." Porte-parole de toutes les oppositions au projet de loi 67 sur l'assurance-automobile, le député de Beauce-Sud, M. Fabien Roy, avait été invité hier midi à Alma à prêcher contre la mesure gouvernementale. Les convives de la Caisse d'entraide économique étaient surtout des personnes impliquées dans ce dossier, et une certaine unanimité est vite ressortie de la rencontre.

Selon M. Roy, le gouvernement n'est pas prêt à faire appliquer son régime, et cette mesure risque d'être très coûteuse pour tout le monde. Sans nier que des aspects de la réforme sont souhaitables, comme l'obligation de s'assurer, M. Roy n'en condamne pas moins le fondement même du projet de loi, qui constitue selon lui une victoire des fonctionnaires.

M. Roy a ainsi répété que des coûts cachés du régime représentent près de \$50 millions, et qu'en somme les objectifs fondamentaux ne seront pas atteints. Le député pénapiste conteste aussi le conflit d'intérêt qu'il voit dans le fait que le gouvernement soit l'assureur et celui qui nomme les arbitres dans d'éventuels conflits. Mais, ajoute M. Roy, la guillotine est maintenant tombée et l'opposition n'a pas réussi à faire changer le ministre Payette d'idée.

Le débat

Revenant sur le débat à venir sur le régime économique, M. Roy estime que des membres du gouvernement actuel souhaitent mettre la hache dans l'entreprise privée et la propriété privée, et que l'emprise grandissante de l'Etat dans des domaines comme l'assurance va provoquer une étatisation de l'épargne personnelle, à long terme. Comme c'est le cas pour le bâtonnier du Saguenay, Me Jean Morency



Le député Fabien Roy

qui participait au dîner, M. Roy craint que des "isme" ne soient établis au Québec, conduisant ce dernier vers des mesures que l'on applique d'ordinaire dans les régimes totalitaires.

St-Fulgence condamnée à payer des dommages

CHICOUTIMI — La corporation municipale de la paroisse de Saint-Fulgence vient d'être condamnée à payer un montant en dommages-intérêts de \$6.500 à M. Stellan Harvey, du rang Saint-Joseph, à Saint-Fulgence.

C'est ce qu'a décidé le juge Roger Chouinard de la Cour supérieure à la suite de dommages qu'a subi la propriété de M. Harvey pour des travaux effectués en 1966 et en 1970, parce que la municipalité de Saint-Fulgence changea le cours du ruisseau Maltais et canalisa la rivière La Loure, en amont de la propriété de M. Stellan Harvey.

Ces travaux ont eu pour but d'augmenter le débit de la rivière.

Le juge Roger Chouinard a donné raison aux prétentions de Me J.-Vincent Fleury, d'Alma qui représentait M. Stellan Harvey, tandis que le juge a également rejeté l'action contre M. Louis-Philippe Turcotte, qu'on avait mis en cause dans cette affaire.

M. Turcotte était représenté par Me Richard Dufour.

Il semble bien que cette cause sera portée en appel au cours des prochaines semaines, selon les informations obtenues.

Décision importante

Le juge Roger Chouinard, de la Cour supérieure, vient d'ordonner à une compagnie d'assurance du Groupe Monitor, à payer un montant de \$50.000 en dommages-intérêts à dame Lise Bergeron-Boulianne et dame Monique McLean-Larouche, dont les maris ont été tués dans un accident de route survenu sur le boulevard Talbot, en mars 1975.

NOTRE DÉNOMINATEUR COMMUN: DU SANG

SANG DONNÉ: VIE SAUVÉE

La commission des accidents de travail avait réclamé le montant de \$50.000 pour payer un montant de \$38.857,49 qui avait été alloué à dame Lise Bergeron-Boulianne et à dame Monique McLean-Larouche.

Cependant, Me Richard Dufour a plaidé que ses deux clientes avaient priorité sur la Commission des accidents de travail et que le montant d'assurances qu'avaient M. et Mme Gordon Richardson, un montant de \$50.000 devait revenir aux deux épouses.

Le juge Roger Chouinard a donné raison, d'autant plus qu'un jugement de la Cour suprême du Canada vient de décider de cette question.

CHOYEUSES FÊTES!

Choyez vos êtres chers avec les sachets chanceux de Loto Canada

En donnant des sachets chanceux de Loto Canada pour le tirage des 12 millions vous avez une bonne chance de donner un cadeau beaucoup plus gros que vous pensez. Ils pourraient contenir un billet de Loto Canada supplémentaire ou des montants de 20, 50 ou 100 dollars.

\$ MILLION Loto Canada

Campagne de recrutement de la Chambre de commerce de Roberval

ROBERVAL — "Réfléchir sur l'engagement personnel dans la communauté, sur l'esprit communautaire et des moyens que celle-ci dispose pour atteindre le plein épanouissement du milieu, constituent les trois grandes lignes de force indissociables de l'implication dans la société.

C'est le message — il préfère le mot réflexion — qu'est venu livrer M. Pierre Lajoie, hier soir à Roberval, aux quelque 150 personnes, qui avaient répondu à l'invitation de la Chambre de commerce qui amorçait aussi sa campagne de recrutement sous le thème: "Embarque, c'est le temps,

on bâtit". Pour la Chambre de commerce du secteur de Roberval, présidé par M. Arthur Lapointe, c'est un nouveau départ, celle-ci étant née de l'intégration du Cercle des affaires, il y a quelques semaines à peine.

Cet événement, selon le conférencier, est vital pour la communauté, car "assumer sa vie dans cette communauté, cela veut dire prendre conscience de sa place parmi des co-associés".

Continuant son cheminement, la communauté doit offrir des moyens, des outils pour permettre qu'on assume sa conscience sociale.

A ce titre, la présence d'une Chambre de commerce est essentielle et nécessaire, selon l'invité de la CC.

De même, sont nécessaires une Caisse d'entraide économique, une Caisse populaire, un conseil municipal dynamique, une

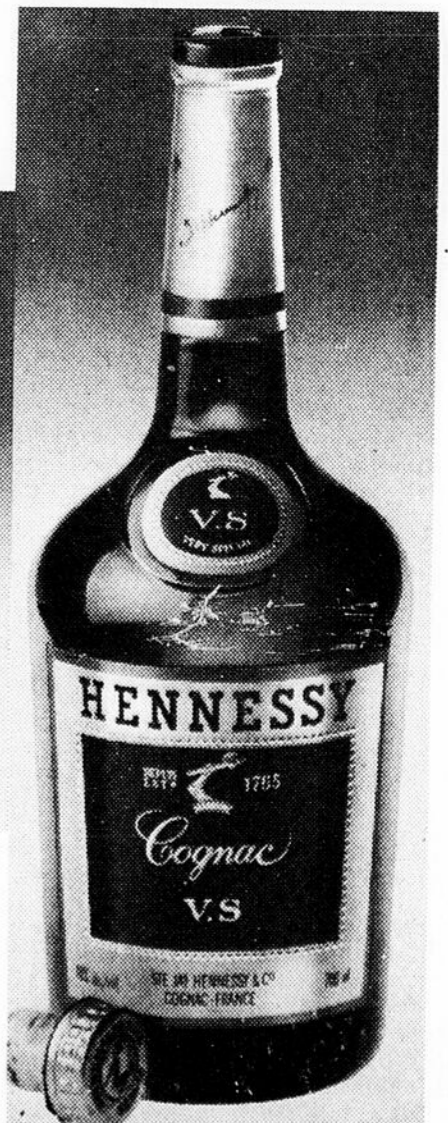
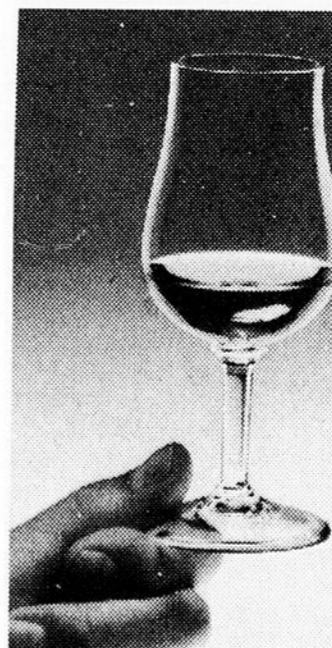
Commission scolaire soucieuse, et bien d'autres, précisa Pierre Lajoie.

M. Raoul Grenier, le responsable de la campagne de recrutement au sein de la Chambre a indiqué qu'on espère recueillir plus de \$30.000 auprès des entreprises manufacturières, commerçants, professionnels, institutions financières, organismes, corporations et individus. Celle-ci se terminera à la fin de février.

Hennessy

vous propose son cognac V.S.

Pour vous l'offrir, Hennessy a puisé dans ses réserves de cognac les plus vieilles et les plus grandes au monde.



Hennessy, Maison française fondée à Cognac en 1765, vous propose également son cognac V.S.O.P. Fine Champagne et ses célèbres Bras d'Or Napoléon et X.O.

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN



DES AFFINITES

Ces personnages ont des choses en commun, et ce n'est pas seulement leur philosophie libérale.

Ce sont des personnes politiques, mais à des endroits bien différents. Mme Monique Bégin, *ryaguère* leader féministe au Québec, est aujourd'hui ministre fédérale de la Santé et du Bien-être social. Mme Bégin signe le Livre d'or de la ville de Mistassini, sous le regard souriant du maire Charles-Edouard Simard, ardent défenseur des eaux des rivières Mistassini, Mistassibi et Rivière-aux-Rats Et, comme pour compléter le tableau, le préfet de toujours dans le comté de Roberval, porte-parole et défenseur de la classe rurale, M. Louis-Ovide Bouchard.

DE LA FLOTTE EN MASSE

Il y a tellement de quais et de marinas autour du lac Saint-Jean qu'il sera possible d'en faire le tour à pied sec, selon un observateur du conseil de comté Lac-Saint-Jean-Ouest.

Quoi qu'il en soit, le ministre canadien du Bien-être social a annoncé, lors de son récent passage dans le comté de Roberval, que des subventions venaient d'être accordées à des municipalités pour des travaux à leurs installations portuaires, soit par Canada au Travail, soit par Environnement Canada.

Ainsi, Dolbeau et Mistassini reçoivent \$144,353 de Canada au Travail et \$30,000 d'Environnement. A Chambord, \$94,128 et \$30,000. Et à Saint-Méthode, \$61,986 et \$25,000. Ces bonnes nouvelles ont été annoncées, cette semaine, par le ministre Monique Bégin.

REVUE TRAVAIL QUEBEC

Plusieurs abonnés de "Travail Québec", surtout les nouveaux, s'inquiètent de ne pas recevoir la revue. Qu'ils se rassurent, le service des communications ne les oublie pas et s'il ne sait pas encore à quel moment il publiera le prochain numéro de Travail Québec, il sait par contre qu'à partir du mois de janvier, il publiera un bulletin hebdomadaire de 4 pages de nouvelles fraîches qui sera distribué, à tous les abonnés de Travail Québec, par la poste, le lundi matin. Cet "hebdo-information" se veut un complément de "Travail Québec" qui, vu sa périodicité, ne peut suivre que de très loin l'actualité.

AUJOURD'HUI

Il y a aujourd'hui 207 ans, en 1770, naissait le musicien allemand Ludwig van Beethoven. Il était pianiste soliste, mais sa surdité croissante lui empêcha de faire carrière comme virtuose. La plupart de ses oeuvres d'importance ont été composées alors qu'il était à peu près ou totalement sourd. Il est considéré comme le dernier des compositeurs classiques et le premier des romantiques.

Principaux anniversaires historiques:
1974 — Le président Ford exclut toute ingérence des Etats-Unis dans la guerre en Angola.

1974 — Le président Ford et le président Giscard d'Estaing parviennent à un compromis sur une coordination des politiques énergétiques.

1972 — Au terme de la dernière exploration lunaire prévue par la NASA, la cabine "Apollo 17" reprend le chemin de la terre.

1971 — Les forces indiennes s'emparent de Dacca et l'armée pakistanaise du Pakistan oriental capitule.

1970 — Une hausse de prix alimentaires provoque des désordres en Pologne: six morts.

1967 — Des représentants de 28 pays se mettent d'accord sur un pacte visant au sauvetage des astronautes en difficultés dans l'espace.

1966 — Par 11 voix contre 0, le Conseil de sécurité décide de sanctions économiques contre le gouvernement rhodésien.

1960 — Deux avions entrent en collision au-dessus de New York, 131 morts.

1946 — Léon Blum forme un gouvernement socialiste en France.

1944 — Les Allemands déclenchent la "bataille du saillant" des Ardennes belges. Les forces américaines débarquent dans l'île de Mindoro. (Philippines).

1919 — Les Allemands évacuent la Lithuanie et la Lettonie.

1916 — Raspoutine, aventurier russe qui, par une réputation de thaumaturge, avait acquis une puissante influence occulte sur la famille impériale russe, est assassiné par le prince loussouпов.

1879 — Proclamation de la République du Transvaal.

1809 — Un sénatus-consulte prononce le divorce entre Napoléon et Joséphine.

1773 — Des colons américains, déguisés en Indiens, montent à bord d'un bateau anglais dans le port de Boston et jettent à la mer 342 caisses de thé.

1538 — François 1er autorise les persécutions des protestants français.

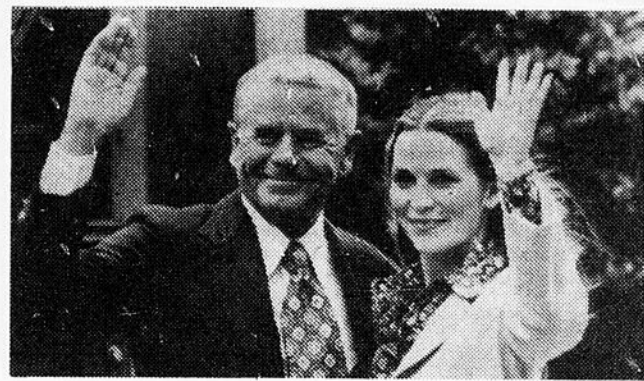
Ils sont nés un 16 décembre: la romancière anglaise Jane Austen (1775-1817); l'auteur dramatique britannique Noël Coward (1899-1973).

HEREDITE HUMAINE

Le 6 novembre dernier, des étudiants du module des sciences de la santé de l'Université du Québec à Chicoutimi donnaient une séance d'information sur la génétique humaine à un groupe de couples du SPM de La Baie. Ces jeunes couples furent alors invités à faire leur histoire familiale dans le but de dépister soit des maladies héréditaires éventuellement présentes dans leur parenté, soit un lien de consanguinité. Devant les résultats obtenus et l'intérêt manifesté, tant les participants que les responsables croient qu'il serait souhaitable de propager l'information à un secteur plus vaste de la population. Nous remercions tout spécialement pour sa collaboration le Dr Andrée Cholette.

A LOTO-QUEBEC

Une artiste de Chicoutimi, Mme Thérèse Lévesque, qui signe ses oeuvres sous le pseudonyme de "Marité", sera l'invitée spéciale à l'émission "La Corne d'abondance", ce soir, où elle présentera ses figurines qui sont fort populaires. On sait que Télé-Métropole donne ordinairement des figurines de Marité comme prix de présence aux visiteurs qui assistent aux émissions.



GLENN FORD MARIE?

La romance qui unit depuis trois ans Glenn Ford, 61 ans, à Cynthia Hayward, 30 ans, persiste toujours, mais on ne peut affirmer si le mariage, qui devait avoir lieu en septembre dernier à Beverley Hills, a finalement été contracté. A vrai dire, Ford tout comme sa compagne est plutôt discret sur le sujet et il se plait souvent à se moquer de la presse lorsqu'il est question de sa vie privée. En attendant, il semble que personne ne puisse confirmer ou non ce fameux mariage...

DES TREMBLAY

Forcément, avec le nombre de Tremblay au Saguenay-Lac-Saint-Jean, on doit en retrouver à des postes de commande. Dans le comté de Lac-Saint-Jean, au sein du seul conseil de comté, on retrouve pas moins que quatre maires sur dix dont le nom est Tremblay: MM. Adélar Tremblay de Saint-Bruno, Jean-Charles Tremblay de Lac-à-la-Croix, Adrien Tremblay de L'Ascension, et Jean-Marie Tremblay d'Hébertville. Quant vient le moment de demander qui a proposé telle résolution et qu'on attend dire "C'est M. Tremblay", ça risque de causer des problèmes.

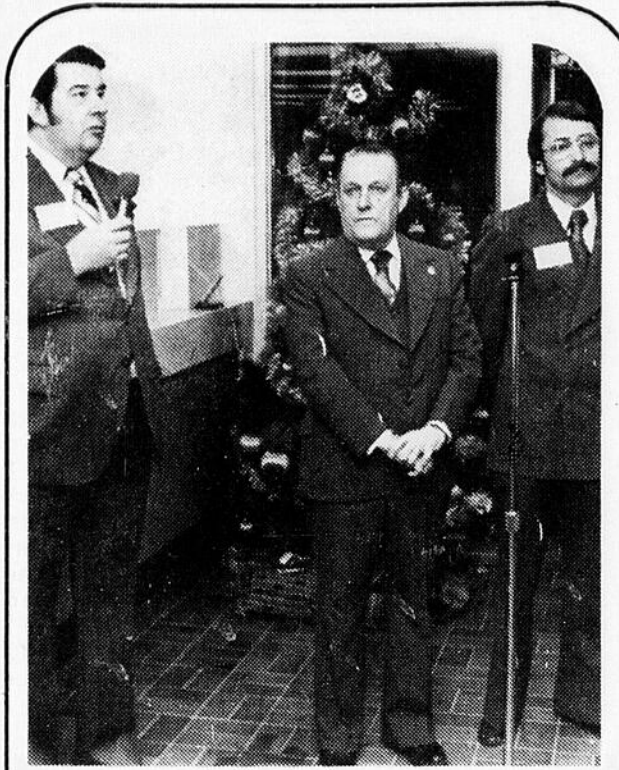
EXCES DE TABLE

Pour appuyer des dénonciations de ripailles, pots-de-vin et invitations abusives en Chine, le Quotidien du Peuple publiait récemment la photographie d'un mets possible, un ceinturon de l'armée chinoise. L'organe du Parti communiste citait en effet l'exemple de soldats de l'Armée populaire de Libération qui durent, pour survivre pendant la Longue marche, faire bouillir et manger leurs ceintures et semelles de chaussures. A l'approche de la fin de l'année et du nouvel an chinois qui sont toujours des occasions de festoyer, les journaux de Pékin soulignent la nécessité de changer de style et d'observer un esprit d'endurance et d'économie. "Les excès de table sont devenus monnaie courante dans certaines régions", écrit un commentateur de l'organe officiel du parti. Il cite l'attitude exemplaire — mais rare — du vice-président d'un comité révolutionnaire de district de la province du Shansi, Liu Cheng-Yi, qui s'était fait une réputation en refusant systématiquement de participer à des banquets lors de ses tournées d'inspection.



LOUIS-OVIDE EST TRISTE?

Que non, puisque, lorsqu'il fut "croqué" sur cette pellicule, M. Bouchard venait de se voir confier un dix-septième mandat comme préfet du conseil de comté Lac-Saint-Jean-Ouest. Mains dans les poches, il faisait alors son sermon de remerciement, entouré de ses collègues de l'exécutif. Dans l'ordre, M. Vincent Desmeules, maire de



A VILLE DE LA BAIÉ

La seule succursale de la Banque de Montréal à La Baie, à l'occasion de son 25e anniversaire, a procédé à des travaux d'agrandissements permettant de doubler la superficie de plancher. Etablie à La Baie depuis le 2 juillet 1952, cette succursale située au 524, de la Deuxième Rue dans le secteur de Port-Alfred emploie 17 personnes. La direction de la succursale a tenu à souligner tout spécialement cette manifestation en invitant une centaine de personnes de La Baie, à une réception offerte mercredi soir. Parmi les invités, il y avait le maire Laurier Simard (au centre), le directeur de la Banque de Montréal pour la division du Québec, M. Gilles Jarry (à l'extrême droite), et le directeur régional, M. Jean-Paul Robillard.



TELEPHONISTES AVEUGLES

Des ordinateurs qui lisent et parlent ont remplacé les yeux de ces deux aveugles de naissances, leur permettant d'être aussi efficaces que leurs collègues de travail, tous des voyants, dans un standard téléphonique. Effectivement, Mark Pighin (à gauche), 24 ans, et Barbara MacKenzie, 25 ans, sont opérateurs au service international du téléphone grâce à ces machines spéciales. Ils écoutent d'une oreille d'ordinateur et, de l'autre l'abonné et ils disposent d'un clavier devant eux pour transmettre les données.

ISABELLE A TROIS-RIVIERES

Mme Pierre Morin, de Jonquières, laquelle signe le Courrier d'Isabelle, dans l'hebdomadaire Progrès-Dimanche depuis nombre d'années, prononcera une causerie, le 15 février, devant les membres du groupement "L'Accueil féminin" de Trois-Rivières. Elle fera alors connaître sa profession et parlera de ses expériences comme cartomancienne. Mentionnons en outre que "L'Accueil féminin" est un groupement à but social et culturel regroupant quelque 500 personnes qui se réunissent une fois par mois.

LES HOTESSES DYNAMIQUES

Le dimanche, le 18 décembre, à 14h00, à l'école Ste-Anne de Chicoutimi-Nord, les Hôtesse dynamiques organisent un dépouillement d'arbre de Noël, avec crèche vivante, à l'intention de leurs enfants. Se joindront à eux quelques enfants de familles défavorisées dont les noms ont été choisis au hasard. Ceci est rendu possible grâce à la générosité des personnes qui ont commandité le berce-ton du 29 novembre dernier.



CHARLES AU CONSEIL PRIVE

Le prince Charles sera officiellement nommé, mardi prochain, au conseil privé de la reine. En tant que prince de Galles, l'héritier de la couronne britannique était éligible au conseil privé depuis l'âge de 18 ans, mais la nomination est à l'entière discrétion de la reine. Ancêtre du gouvernement sous sa forme moderne, le conseil privé comprend 340 membres et assiste la reine dans la ratification des textes législatifs.

ACUPUNCTURE

Le projet de loi 25 risque de placer l'acupuncture sous la tutelle de la médecine et d'en faire la parente pauvre de cette dernière. C'est ce qui ressort du mémoire présenté à la Commission parlementaire des corporations professionnelles par l'Institut canadien d'acupuncture. Le mémoire se dit quand même favorable au projet de loi qui modifie le code des professions pour intégrer l'acupuncture dans le système médical actuel sous le contrôle de la Corporation professionnelle des médecins du Québec.

RECONSTRUCTION DU MUR

Un commando du génie de l'armée nationale populaire de la RDA a commencé à reconstruire le mur de Berlin près du check-point Charlie, point de passage entre les deux Berlin réservés aux étrangers. Une trentaine d'ouvriers militaires ont érigé un mur d'environ six mètres de haut en plaques de béton préfabriquées. Il remplace l'ancien mur en blocs de béton entassés qui n'avait qu'une hauteur d'environ trois mètres. Les travaux se déroulent sous la surveillance d'un cordon serré de soldats est-allemands, mitrailleuse à la main. Ils sont observés, de Berlin-Ouest, par des membres de la police militaire américaine. Il y a quelques semaines, le génie de l'armée est-allemande avait déjà reconstruit le mur en plusieurs endroits face au secteur américain de Berlin.

VOS DROITS

Les besoins

Faut-il autant de produits pour satisfaire les besoins du consommateur?

En y réfléchissant, on se rend compte qu'on a des besoins et aussi des envies.

On a besoin de se soigner, de bien se nourrir, de se vêtir convenablement, de se divertir. On a envie d'un voyage dans le Sud, d'une grosse voiture ou d'un vison aussi beau que celui de la voisine.

Le danger c'est de vouloir satisfaire ses besoins et ses envies, tout le temps, tout de suite. Le danger c'est aussi de vouloir satisfaire toutes ses envies même si on n'en a pas les moyens.

Le gros bon sens...
— c'est de distinguer entre ses besoins et ses envies;

— de préparer son budget et d'y être fidèle;

— de savoir dire "non merci" au superflu.

Vous pouvez obtenir gratuitement le dépliant intitulé: "Le gros bon sens", en écrivant au:

Service de l'information
Office de protection du consommateur,
800, Place d'Youville,
Québec.

(En collaboration avec la Commission des services juridiques.)

Maigré une règle rigide

Québec achète 1,200 autobus de GM plutôt que de Bombardier-AM

par Louis La Rochelle

QUEBEC (PC) — Temporisant la fameuse "règle du contenu québécois" qu'il a lui-même établie, le gouvernement péquiste du premier ministre, M. René Lévesque, a préféré General Motors au groupe Bombardier-AM dans l'adjudication d'un contrat de \$92 millions pour la construction de 1,200 autobus destinés aux commissions de transport.

En effet, au cours d'une conférence de presse qu'ils donnaient conjointement, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, et son collègue des Transports, M. Lucien Lessard, ont longuement expliqué que c'est par égard pour les "retombées économiques" à venir que le gouvernement, qui doit financer 30 pour cent des coûts, a jeté son dévolu sur GM dont le contenu québécois n'était de 40 pour cent plutôt que sur le groupe Bombardier qui lui déclarait un contenu québécois atteignant 57 pour cent.

Ainsi, M. Tremblay a expliqué que le gouvernement a songé à un contrat plus modeste, "en pensant qu'avec le chômage important que

nous connaissons, nous n'avions pas le droit de négliger une occasion de le réduire".

Les avantages

Expliquant les avantages économiques de sa transaction avec GM, les deux ministres ont expliqué:

— que la société va transporter au Québec, dans la région de Montréal, son usine actuelle de l'Ontario et y fabriquera tous ses autobus urbains pour le marché canadien, soit environ 90 pour cent du total;

— qu'étant donné que 40,000 exemplaires de ce modèle d'autobus circulent encore aux Etats-Unis, GM propose de fabriquer au Québec un certain nombre de pièces pour leur entretien et leur réparation.

Ainsi, la société s'engage à construire une nouvelle usine au Québec dont le coût total sera de \$6 millions.

"En terme de retombées économiques, a expliqué le ministre de l'Industrie et du Commerce, cette usine comporte des expéditions totales d'une valeur de \$287,000,000 dont la valeur ajoutée québécoise atteindra \$122,500,000. La fabrication des autobus et des pièces impliquerait 754 emplois environ."

L'écart...

Outre ces retombées économiques, c'est l'écart entre les soumissions de GM et de Bombardier qui aurait séduit le gouvernement. Cet écart serait de quelque \$7 millions favorables à l'adjudicataire.

Le contrat, a cependant expliqué le ministre, est de \$92 millions, mais sera indexé une fois qu'aura été complétée la construction et la livraison des 300 premiers autobus.

M. Tremblay a aussi observé que le type d'autobus proposé par Bombardier ne contenait que 39 sièges comparativement au 41 offerts par GM qui a aussi soumis un véhicule plus léger que celui de Bombardier.

Outre GM et Bombardier, les commissionnaires étaient: British Leyland, Magirus Deutz AG, Canadian Vickers-M.A.N. et Berliet-Saviem-Prevost Car.

Le ministre a expliqué que la transaction a été rendue possible grâce aux cinq commissions de transport qui ont accepté de regrouper leurs achats.

Les 1,200 véhicules construits seront répartis ainsi: CTCUM, 600, CTCUQ, 192, CTRS, 160, CTO, 85 et CTL, 95. Outre cela, 67 autobus seront utilisés par des groupes de liaison entre les commissions.



SERRES POUR LA CHALEUR — Cette rangée de pigeons perchés sur le dossier d'un banc dans un parc de Montréal, indique que la gent ailée souffre aussi du

froid. Pourquoi ne sont-ils pas partis pour le climat plus clémente du Sud?

(Telephoto de la PC)

L'unité canadienne: sujet de débats dans les écoles

QUEBEC (PC) — La question de l'unité canadienne est débattue maintenant au niveau des institutions d'enseignements.

Quatre cas précis ont été soulevés jeudi matin à l'Assemblée nationale, causant de sévères frictions entre les souverainistes du Parti québécois et les fédéralistes du Parti libéral du Québec.

Les quatre cas ont été les suivants:

— l'interprétation du chant "O Canada" a été retirée d'une cérémonie à l'Université Laval parce que le ministre québécois de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, devait y participer;

— Des commissions scolaires de la Gaspésie ont organisé pour leurs étudiants un concours les incitant à trouver des raisons pour voter "oui" au référendum sur l'indépendance du Québec;

— des prières pour l'unité canadienne sont récitées avant les cours dans certaines écoles de l'Ontario;

— le ministre de l'Éducation a interdit la distribution d'une pochette de propagande sur le Canada dans les écoles du Québec.

Gratton

C'est le député libéral de Gatineau, M. Michel Gratton, fondateur du mouvement Québec-Canada, qui

a apostrophé en premier le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, sur cette question, jeudi.

M. Gratton a voulu connaître les raisons qui ont incité l'Université Laval à retirer l'interprétation du chant "O Canada" à l'issue de sa cérémonie annuelle de la collation des grades, récemment.

M. Gratton croit que c'est la présence du ministre Morin, invité à la cérémonie, qui a causé le retrait de l'hymne contesté.

Le député de Gatineau a souligné que l'interprétation du "O Canada" était une tradition à cette occasion, tradition qui date de la fondation de l'Université Laval, il y a 125 ans cette année.

La réplique est venue du premier ministre, M. René Lévesque. "Une tradition vieille d'une centaine d'années, mais attachée à un régime vieux lui aussi d'une centaine d'années, mérite d'être changée", a commenté le premier ministre.

Quant à M. Morin, il a renchérit: "Le propre des traditions, c'est d'être changées".

Gaspésie

De son côté, le chef de l'Opposition et député libéral de Bonaventure, M. Gérard-D. Lévesque, a signalé l'initiative de la Société nationale des Québécois qui aurait lancé un concours, dans l'Est du Québec,

à l'intention des étudiants du secondaire.

Ce concours consiste à préparer un travail sur le thème: "Pourquoi je dis oui à l'indépendance", selon M. Lévesque. Le député de Bonaventure exige une enquête du ministère de l'Éducation sur l'affaire et souhaite que le concours subisse le même sort que la pochette de propagande fédéraliste qu'Ottawa faisait distribuer l'an dernier dans les écoles.

La pochette, intitulée "O Canada", avait été retirée des écoles du Québec par le ministère de l'Éducation.

M. Morin a promis au chef de

Il a cependant rappelé qu'en Ontario, des instituteurs faisaient réciter des prières aux enfants pour la sauvegarde de l'unité canadienne, avant le début de leur cours.

Cette incursion de la question de l'unité dans les écoles reçoit deux interprétations, selon que les députés siègent à droite ou à gauche de l'Assemblée nationale.

Pour les Libéraux fédéralistes on qualifie l'affaire de "lavage de cerveau". Mais pour les péquistes, "il ne s'agit pas de lavage de cerveau, il s'agit de cerveaux qui s'éveillent", selon les termes mêmes du premier ministre René Lévesque.

Consommation

Protection insuffisante dans le domaine de l'immobilier

QUEBEC (PC) — Fondée uniquement sur le Code civil, la protection du consommateur dans le domaine immobilier est nettement insuffisante, déclare le Conseil de protection du consommateur dans son sixième rapport annuel.

C'est pourquoi, dans son document remis hier au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, Mme Lise Payette, l'organisme formule 144 recommandations susceptibles d'améliorer considérablement la protection des droits du public en matière de transactions immobilières.

Ces recommandations seront soumises au conseil des ministres pour être ensuite incluses dans le troisième volet de la loi de la protection du consommateur, dont l'avant-projet doit être déposé la semaine prochaine à l'Assemblée nationale. La présente loi de la protection du consommateur, sanctionnée en 1971, se limite aux activités de nature mobilière.

Plus précisément, le Conseil recommande au ministre Payette de dire certaines pratiques commerciales déloyales utilisées lors de transactions immobilières d'améliorer le régime des garanties protégeant le public à l'occasion de l'achat ou de la réparation de maisons; de faire modifier la Loi du courtage immobilier pour mieux protéger le consommateur requérant les services de courtiers et d'agents d'immeubles; de réglementer davantage la vente de maisons mobiles et la vente de terrains sis à l'extérieur du Québec.

Au plan administratif, le Conseil propose la création d'un organisme gouvernemental chargé de surveiller les activités immobilières régies par la loi amendée du courtage immobilier et une nouvelle loi destinée à protéger le public lors de transactions impliquant un immeuble.

Publicité et courtiers

Selon le conseil, toute publicité trompeuse, incomplète, laissant faussement croire à une garantie du produit ou à des rabais devra être interdite et donner lieu à des sanctions pénales.

Considérant par ailleurs que les particuliers ont de plus en plus recours aux services d'agents immobiliers et de courtiers lors de l'achat d'immeubles, l'organisme souhaite que ces derniers soient responsables de toute information ou publicité qu'ils transmettent personnellement, que cette responsabilité soit limitée à une durée de trois mois et que nul ne soit tenu de leur payer une double commission. Il est également suggéré que toute offre de vente d'immeubles situés hors du Québec ne soit faite que par l'intermédiaire d'un courtier en immeuble détenteur d'un permis.

Garanties et contrats

Constatant que le consommateur est souvent inexpérimenté en matière immobilière, le conseil soumet la création d'un régime de garanties obligatoires en matière de construction de maisons, qui déterminerait les obligations et les droits de l'acheteur, les responsabilités de l'entrepreneur, du vendeur, de l'architecte et de l'ingénieur, et la procédure de réclamation que pourrait entreprendre le consommateur en cas de non respect du contrat. Ce contrat immobilier devrait d'ailleurs prévoir une protection accrue de l'acheteur, qui bénéficierait désormais d'une période de réflexion de 10 à 30 jours lors de la passation d'un contrat.

Enfin, afin de mieux informer les parties lors de la passation du dit contrat, il est recommandé que les documents suivants soient obligatoires: plans et devis, mandat établissant l'obligation de parties, l'offre et le contrat d'achat ou de vente, le contrat d'hypothèque et l'évaluation des réparations lorsque c'est le cas.

Quant à l'organisme dont on suggère la création, il serait en quelque sorte une "Commission des activités immobilières" et détiendrait les pouvoirs d'un tribunal administratif. Il serait chargé d'émettre les permis ou de les évoquer, de surveiller les comptes en fiducie et les cautionnements et d'exercer les recours d'ordre pénal et civil contre les contrevenants.

"Projet de loi 45 à adopter avant la fin de la session"

— Lévesque

par Louis La Rochelle

QUEBEC (PC) — Pendant que tous les éléments de la majorité péquiste à l'Assemblée nationale travaillaient hardiment à se mettre d'accord sur le projet de réforme du Code du travail, le premier ministre, M. René Lévesque, indiquait au cours d'une conférence de presse à Québec que le gouvernement tient à ce que cette mesure législative soit adoptée définitivement avant la fin de la session.

Interrogé par les journalistes, le premier ministre a révélé que son ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, a eu très tard mercredi, des conversations avec des représentants du caucus péquiste et qu'on a convenu de certains amendements, de certaines reformulations des amendements Johnson au projet de loi 45.

Après avoir observé que même si certains groupes semblent obsédés par certaines parties du projet, M. Lévesque a déclaré que celui-ci sera adopté avant la fin de la session.

Du droit déliant

"Sauf erreur, a-t-il dit, nulle part dans le monde occidental parce que tout le monde sait qu'il n'y a pas de loi anti-scab dans les pays de l'Est, nulle part on est allé aussi loin qu'avec la loi 45."

Le premier ministre a fait observer qu'étant

donné qu'il s'agit de droit nouveau, il convient de lui donner des balises "si on ne veut pas voir du droit déliant".

M. Lévesque pense que les amendements de son ministre au projet initial doivent être tenus pour des précautions. "Je veux bien, a-t-il dit, que nous soyons pionniers, mais je ne veux pas qu'on soit les dinos de la farce dont les conséquences pourraient être graves."

Le chef du gouvernement a révélé que les amendements mis au point par la rencontre Johnson-caucus sont essentiels et qu'ils seront approuvés, "quelles que soient les manifestations et les pressions".

Équilibre minimum

Le chef du gouvernement péquiste estime qu'on ne peut donner satisfaction à 100 pour cent aux "extrêmes" ou à tous les groupes, si respectables soient-ils, si on veut atteindre un équilibre minimum.

"Si Dieu et l'opposition le veulent, ce projet de loi sera adopté", a déclaré le premier ministre avant le laisser planer la menace de rappeler l'Assemblée nationale entre Noël et le Jour de l'An.

Par ailleurs, le chef péquiste a reconnu que "c'est ennuyeux" qu'une décision du président de la commission chargée de l'étude du projet de réforme de l'assurance-automobile empêche le gouverne-

ment d'incorporer à sa loi une disposition permettant à la nouvelle réglementation d'engager une concurrence loyale avec

l'entreprise privée dans le paiement des dommages matériels résultant des accidents d'automobiles.



René Lévesque

Drapeau du Québec Edifices gouvernementaux

QUEBEC (PC) — Le drapeau du Québec flottera sur tous les édifices gouvernementaux à compter du 15 décembre, a annoncé hier le ministre des Travaux publics, Mme Jocelyne Ouellette.

Un mémoire en ce sens a été adopté cette semaine par le conseil des ministres, annonce Mme Ouellette dans un communiqué.

Cette décision met en vigueur deux arrêtés en conseil adoptés en 1967 et 1969 par le gouvernement de l'Union nationale, mais qui avaient été plus ou moins respectés jusqu'à maintenant.

Ces deux arrêtés en conseil stipulaient que le drapeau du Québec doit flotter sur tout édifice gouvernemental au Québec.

Cette décision entre dans le cadre de l'année du français, a indiqué Mme le ministre.

De plus, les drapeaux québécois, dont la confection était confiée à une firme ontarienne, seront dorénavant imprimés au Québec, a fait savoir Mme Ouellette.

Nominations et mutations

QUEBEC (PC) — Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a annoncé jeudi une douzaine de nominations ou de mutations au sein de la Fonction publique.

M. Yvon Tremblay, 43 ans, est nommé secrétaire général associé au Conseil exécutif, pour le secteur de l'Aménagement.

M. Albert Jessop, 54 ans, sera rattaché au Conseil exécutif comme

responsable des relations entre le gouvernement et les sociétés d'Etat.

M. Jean-Claude Deschênes, 42 ans, devient sous-ministre des Affaires sociales.

M. André Saulnier, 45 ans, devient sous-ministre des Richesses naturelles.

M. Roch Bolduc, 50 ans, devient commissaire à la Commission de la fonction publique.

M. Denis Bédard, 38

ans, est nommé sous-ministre adjoint aux Finances.

M. Jean-Louis Lapointe, 33 ans, est nommé sous-ministre adjoint aux Affaires municipales, comme responsable du budget.

M. Régis Vigneault, 39 ans, accède au poste de sous-ministre adjoint à l'Immigration.

M. André Marier, président du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), devient

également membre du conseil d'administration de la Caisse de dépôts et de placements.

M. Jean Norman est nommé commissaire à l'Office des autoroutes.

M. Georges-Henri Dubé, notaire de Rimouski, devient membre de la Commission des services juridiques.

Enfin, M. Emile Tourigny, à l'emploi du gouvernement du Québec depuis 41 ans, devient conseiller-cadre à la Fonction publique.

UN SEUL NUMERO A SIGNALER

545-4474

Pour une présentation plus professionnelle de votre commerce sur vos imprimés

L'IMPRIMERIE LE PROGRÈS DU SAGUENAY LIMITÉE

Une équipe de vente dynamique à votre service

316, AVENUE LABRECQUE — CHICOUTIMI, P.Q.



Certains se contentent de moins...

Les gens de bon goût choisissent Beefeater pour son goût subtil, son velouté et sa haute qualité.

Et c'est tellement réconfortant de savoir que tous ses invités seront d'accord!

Alors, pourquoi se contenter de moins?

Beefeater, si pur... si doux.

Distillé et mis en bouteille à Londres



QUEBEC EN BREF

Vois annulés

MONTREAL (PC) — Tous les vols en direction ou en provenance de Mirabel ont été annulés, mercredi, alors que les préposés à l'entretien des pistes poursuivaient leur grève du zèle.

L'aéroport est pratiquement paralysé depuis une semaine. Les vols ont été déroutés vers Dorval, New York et Toronto, en raison du mauvais état des pistes. Les compagnies aériennes craignent également que leurs appareils soient bloqués à Mirabel par une tempête.

Les équipes de déblaiement des pistes de Dorval se sont réunies mercredi pour discuter de la possibilité d'adopter les mêmes mesures de pression que leurs camarades de Mirabel. Elles sont toutefois demeurées au travail.

Rachat de la Wayagamack

CAP-DE-LA-MADELEINE (PC) — Des hommes d'affaires montréalais doivent rencontrer, jeudi, le ministre des Terres et Forêts, M. Yves Bérubé, dans le but d'obtenir un sursis au démantèlement des trois machines à papier de l'usine Wayagamack, fermée le 15 octobre dernier et appartenant toujours à la Consolidated-Bathurst.

Deux d'entre eux se disent prêts à investir dans l'usine et son équipement et à les remettre en marche. Il s'agit de MM. Roch Desjardins et Pierre Benoit, associés respectivement à la Gérard Bazilière, de Granby, et à la Compagnie de papier de rebut BDB, de Montréal.

Plus tard, ajoutent-ils, d'autres hommes d'affaires du secteur forestier pourraient s'associer à eux pour former une compagnie responsable de l'exploitation et de la mise en marché du papier de la Wayagamack.

Mort de l'historien Frégault

QUEBEC (PC) — L'Assemblée nationale a unanimement déploré jeudi la mort de l'historien québécois Guy Frégault, décédé subitement mercredi, à Québec, à l'âge de 59 ans.

M. Frégault avait été sous-ministre des Affaires culturelles de 1961, date de la création du ministère, jusqu'en 1975.

Une motion de condoléances pour la famille de M. Frégault a été présentée au nom du gouvernement par le premier ministre, M. René Lévesque.

Elle a reçu l'appui du porte-parole libéral, le député de Jean-Talon, M. Raymond Garneau, et du député de Gaspé au nom de l'Union nationale, M. Michel Lemoignan.

Les funérailles de M. Frégault auront lieu vendredi après-midi, à Québec.

Journaux et Commission parlementaire

QUEBEC (PC) — Les conciliateurs du ministère du Travail pourraient convoquer les parties à des rencontres si les négociations demeurent au point mort entre les journalistes des quotidiens Le Soleil, La Presse, Montréal-Matin, et les patrons de ces entreprises en grève.

C'est ce qu'a indiqué jeudi matin le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, en réponse à une question à l'Assemblée nationale.

Le ministre a exclu cependant la possibilité de convoquer les parties devant une Commission parlementaire à ce stade-ci.

M. Johnson a rappelé que les négociations étaient rompues depuis trois semaines dans le cas du journal québécois Le Soleil, tandis qu'un recours aux conciliateurs du ministère n'avait pas encore été requis dans le cas des deux quotidiens montréalais.

Le Soleil ne paraît plus depuis le 30 août dernier tandis que La Presse et le Montréal-Matin ne publient plus depuis le 6 octobre, créant ce que M. Honsons a appelé "un grand vide dans l'information au Québec".

Police canine

MONTREAL (PC) — Un chien berger de cinq ans spécialement entraîné patrouille les bureaux de la commission Keable, durant la nuit et les fins de semaine.

"Nous pouvions difficilement demander à la GRC ou à la Sûreté du Québec d'assurer la garde de nos documents", a déclaré un porte-parole de la commission qui enquête sur les activités illégales de la GRC.

Le chien, Carma, n'est pas entraîné à l'attaque, de dire le porte-parole de la commission. "Un chien d'attaque se fait les mâchoires sur tout ce qui passe à sa portée. Carma est contrôlé. Il doit recevoir un ordre d'un garde de sécurité qui l'accompagne pour attaquer."

Carma et les gardes qui l'accompagnent ont été embauchés par le ministère de la Justice du Québec.

Un plaisantin a même affirmé que l'emploi d'un chien présente un immense avantage: ses conversations, si elles sont captées électroniquement par la GRC, ne portent pas à conséquences.

Logements

MONTREAL (PC) — Le nombre des logements libres, dans la région de Montréal, a presque triplé depuis un an, principalement à cause des départs.

M. Gilles Vermette, directeur du district de Montréal de la Société centrale d'hypothèques et de logement, a déclaré dans une interview que le niveau élevé du chômage et la construction de nouveaux édifices d'appartements ont aussi contribué considérablement à la hausse du nombre des logements inoccupés.

On dénombrait 21,000 unités d'habitations inoccupées en octobre, contre environ 8,000 en octobre 1976.

Les compagnies de déménagement ont révélé que leurs camions ont transporté 239 pour cent plus de mobilier vers l'extérieur de Montréal durant les 12 derniers mois que durant l'année précédente. Bell Canada a aussi enlevé 10,000 appareils téléphoniques de plus qu'elle en a installés.

"Le chômage est si élevé que les gens retournent vers leurs patelins ou s'installent à plusieurs dans un même appartement", de dire M. Vermette.

L'économiste J. J. Hurtubise, attaché à la SCHL, ne croit pas que le taux élevé de logements vides soit alarmant.

"Le taux d'occupation actuel constitue peut-être le taux moyen normal pour une ville de l'importance de Montréal. L'an dernier, le nombre des logements inoccupés était trop réduit pour une région comme la nôtre."

Northern Telecom

MONTREAL (PC) — Northern Telecom Inc., filiale américaine de Northern Telecom Ltd., a conclu une entente de principe en vue d'acquiescer 100 pour cent des intérêts de Danray Inc., de Dallas au Texas.

Majorité péquiste Rebuffade non équivoque

QUEBEC (PC) — Déjà reconnue comme plus ou moins efficace au Parlement, la majorité péquiste à l'Assemblée nationale a essuyé tard mercredi soir en Commission parlementaire une retentissante rebuffade, la pire depuis qu'en juillet dernier elle se retrouvait avec deux projets de Charte linguistique sur les bras.

Cette fois, le coup est venu d'un de ses propres membres, M. Jean-François Bertrand, député de Vanier, qui agit à titre de président de la Commission parlementaire chargée de l'étude du projet de réforme de l'assurance-automobile.

En fin de soirée mercredi, le député de Vanier a en effet après un long débat, repoussé comme irrecevable une modification au projet de réforme, modification qui aurait permis à la Régie de l'assurance-automobile établie par la loi 49 de s'engager dans le champ de la concurrence loyale avec l'entreprise privée pour le règlement des dommages

matériels résultant des accidents d'automobile.

M. Bertrand a repoussé ce projet de modification proposé par le ministre responsable, Mme Lise Payette, ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, sous le motif qu'il ajoute un nouveau principe à la base du projet de loi et que les règlements de l'Assemblée nationale interdisent de modifier les principes d'un projet de loi après que celui-ci a franchi à l'Assemblée l'étape de la deuxième lecture.

C'est du reste cet argument qui avait été invoqué pendant toute la journée par les porte-parole des partis d'Opposition autant sur le parquet de l'Assemblée qu'autour de la table de la Commission parlementaire.

En matinée, le chef de l'Opposition, M. Gérard-D. Lévesque avait lui-même interpellé le premier ministre à cet égard et fait valoir que l'Opposition n'accepterait jamais un tel procédé.



RECOMPENSE — Jean Tierney de Bramalea, Ontario, dans la banlieue de Toronto, présente à son mari une médaille de distinction que la police provinciale a remis à M. Thomas Tierney pour acte de bravoure. En juin dernier, M. Tierney avait sauvé la vie d'un conducteur de camion dont la cabine était la proie des flammes.

(Téléphoto PC)

\$UPER ÉPARGNES\$

DU SAMEDI 17 DECEMBRE

SUGGESTIONS DE CADEAUX DE NOEL!

SPECIAL D'OUVERTURE
de 9h30 à 10h30 a.m.
CALCULATRICE

NOVUS
Régulier: \$9.88
SPECIAL: \$5.00

SUPER SAMEDI SOIR
SEULEMENT
de 5 hres à 9 hres.

Un vaste assortiment de jouets à **1/2 PRIX**

GILETS
en ratine de velours, pour hommes, couleurs: beige et brun, rouge et marine. Grs: S.M.L.
Rég.: \$19.99 — **SPECIAL: \$14.00**

GILETS
en ratine de velours, pour dames, grandeurs et couleurs assorties.
Rég.: \$19.99 — **SPECIAL: \$12.00**

Poêlon électrique
avec couvercle en aluminium et thermostat détachable.
Rég.: \$23.88
SPECIAL: \$17.00

Ensemble 3 pièces
avec couvercles "Corning Ware", va au four, au feu et au four micro-ondes.
Rég.: \$24.99
SPECIAL: \$12.00

Ouvre-boîte automatique
"Bradford", couleurs: gold, avo-cado, blanc, aiguise les couteaux. Entièrement garanti.
Régulier: \$15.97
SPECIAL: \$8.00

Sableuse "Mc Graw"
isolation double à 2 actions.
Rég.: \$24.88
SPECIAL: \$15.00

Toutes les vestes de ski, parkas et manteaux
pour hommes et garçons.
1/2 PRIX

Chaise berçante
en bois, style colonial.
Rég.: \$69.95
SPECIAL: \$40.00

Stéreo AM-FM "Ridgewood"
comprenant: lecteur 8 pistes, radio et table tournante, dans un joli cabinet.
Régulier: \$289.95
SPECIAL: \$175.00

Tous ces spéciaux sont valides jusqu'à épuisement de la marchandise.

Zellers

PLACE DU SAGUENAY
BOUL. TALBOT, CHICOUTIMI



CJPM-TV

VENDREDI, 16 DECEMBRE		SAMEDI, 17 DECEMBRE	
9.30 Fanfan Dédé	18.30 Studio Six	10.00 Les dessins animés	18.00 Soirée canadienne
10.00 A la bonne heure	19.00 Médecin d'aujourd'hui	10.30 Super Car	19.00 Et ça tourne
11.15 A votre service	20.00 Montréal en parle	11.00 Fusée XL-5	20.00 Les grands spectacles
11.45 A tous les échos	20.30 Première chance	11.30 Joe 90	"Aventurier de l'Agave"
12.15 Les nouvelles du midi	21.00 Les Champions	12.00 Tarzan	21.45 Arts et spectacles
12.30 Dinar chaud	22.00 La Corne d'abondance	13.00 Samedi midi	22.00 Parti québécois
13.00 Cinéma	22.15 Région 02	15.00 Samedi sports	22.30 Les nouvelles TVA
"Amants du péché"	23.00 Les nouvelles TVA	15.30 Télé-revue	23.00 Dernière édition
15.00 Une heure avec vous	23.10 Fin de soirée	16.00 La famille Stone	23.10 Fin de soirée
16.00 M. Tranquille	"L'étrangleur de Boston"	16.30 Les cadets de la forêt	"Opération diabolique"
16.30 Les nouveaux tannants		17.00 Alerte dans l'espace	
17.30 Parle parle, jase jase			

FILMS A CJPM

VENDREDI, 16 DEC.: 13h30

LES AMANTS DU PECHE (5) — It. 1954. Mélodrame de S. Grieco avec Luisa Rossi, Jacques Sernas et Elisa Cegani. — Croyant que le père de son enfant est mort, une jeune fille entre au couvent. — Tous les ingrédients du mélo. Mise en scène conventionnelle. Interprétation assez juste. (N et B).

VENDREDI, 16 DEC.: 23h10

L'ETRANGLEUR DE BOSTON (3) — E.-U. 1968. Drame policier de R. Fleischer avec Tony Curtis, Henry Fonda et George Kennedy. — A Boston, plusieurs femmes sont assassinées par un maniaque sexuel. — Basé sur un fait divers authentique. Style sobre et discret. Sujet abordé de façon sérieuse et sans recherche exagérée de l'effet. Performance de T. Curtis impressionnante.

CKRS-TV

VENDREDI, 16 DECEMBRE		SAMEDI, 17 DECEMBRE	
8.45 Les animaux chez eux	16.30 Le Gutenberg	9.00 Heidi	17.00 Daniel Boone
9.15 Les cent tours de Centour	17.00 Le cinéma de 5 heures	9.30 Wickie	18.00 Lawrence Welk Show
9.30 Les Oriens	"La dernière rafale"	10.00 Ces merveilleux surhommes	19.00 La femme bionique
9.45 Mon ami Guignol	18.50 Au fil de l'actualité	10.30 Joë le fugitif	"Faibles femmes"
10.00 Tam-tam	19.00 "Linda"	11.00 Es-tu d'accord?	20.01 La Soirée du Hockey
10.15 Virginie	20.31 Forum	11.30 Délic	"Montréal à Pittsburgh"
10.30 Magazine-express	21.30 Scénario	12.00 Semaine parlementaire	22.31 Téléjournal
11.00 Faire et défaire	22.00 Causerie politique	13.00 Football américain	22.47 Nouvelles du sport
"A la recherche d'un équilibre"	"Parti Québécois"	13.00 Football américain	23.01 Politique fédérale
11.30 Au milieu du jour	22.30 Téléjournal national, international et provincial	"Los Angeles à Washington"	"Parti Libéral"
12.30 Les Coqueluches	22.55 Nouvelles du sport et météo	15.30 Tampon au téléviseur	23.10 Cinéma
13.31 Téléjournal	23.05 Cinéma	16.00 Fifi brin d'acier	"Quand la ville s'éveille"
13.36 Femme d'aujourd'hui	"Ma femme a disparu"	16.30 Juke-box	00.30 Ciné-nuit
14.31 Les ateliers	00.30 Ciné-nuit		"Les clowns"
15.30 Les copains du western	"Le qui du désir"		
16.00 Bobino			

FILMS A CKRS

VENDREDI, 16 DEC.: 17h00

LA DERNIERE RAFALE (5) — E.-U. 1947. Drame policier de W. Keighley avec Mark Stevens, Richard Widmark et Lloyd Noland. — Un agent du FBI s'infiltre dans un gang de jeunes bandits. — Style apparenté au documentaire. Réalisation conventionnelle. Suspense maintenu. Bonne direction d'acteurs.

VENDREDI, 16 DEC.: 23h10

MA FEMME A DISPARU (5) — E.-U. 1976. Drame policier de G. Jordan avec James Franciscus, Elizabeth Ashley et Jack Klugman. — Un vacancier écrit

la police de la disparition de son épouse et traite en impostrice celle qui se prétend elle. — Film tourné pour la télévision. Adaptation à l'américaine de la pièce "Piège pour un homme seul" de Robert Thomas. Situations artificielles. Retournements astucieux. Interprétation acceptable.

VENDREDI, 16 DEC.: 00h30

QUAI DU DESIR (7) — Fr. 1969. Drame policier de J. Maley avec Alex Le Gascon, Michel Charrel et Nathalie Nort. — Un journaliste se donne pour tâche de démasquer le chef d'une bande responsable de la mort de son ami. — Enfilade de clichés. Mise en scène pauvre. Mauvaise photographie. Interprétation exécrable. Exploitation d'érotisme.

CBJET CANAL 5

VENDREDI, LE 16 DECEMBRE		SAMEDI, LE 17 DECEMBRE	
8.45 The Friendly Giant	16.00 The Young Chefs	9.30 Parade	19.00 The Muppets
9.00 Bonjour, Bon Jour	16.30 Friday after School	10.30 Peanutz and Popcorn	19.30 On our Own
9.15 Davey and Golieth	17.00 The Nature of Things	11.55 What's New	20.00 Hockey Night in Canada
9.30 Quebec School Telecasts	17.30 All in the Family	12.00 Sesame Street	"Montreal at Pittsburgh"
10.00 Canadian School Telecasts	18.00 The City at Six	13.00 NFL on CBC	23.00 The National
10.30 Mr. Dressup	19.00 The Mary Tyler Moore Show	16.00 CBC Curling Classic	23.15 Provincial Affairs
11.00 Sesame Street	19.30 In the Public Eye	17.00 Space 1999	23.21 The City Tonight
12.00 The Bob McLean Show	20.00 The Tony Randall Show	18.00 CBC Saturday Evening News	23.37 Cine-Six
12.55 CBC News	20.30 Three's Company		
13.03 Tattletales	21.00 Tommy Hunter Country		
13.33 Magistrate's Court	22.00 Big Hawaii		
14.03 Ryan's Hope	23.00 The National		
14.30 The Edge of Night	23.22 The City Tonight		
15.00 Take 30	23.35 90 Minutes Live		
15.30 Celebrity Cooks			

TECS TV CANAL 13

VENDREDI, 16 DECEMBRE		SAMEDI, 17 DECEMBRE	
8.15 Contact	12.00 Contact	8.15 Contact	12.00 Contact
10.00 Cercle de presse	12.30 Portrait de votre université	12.30 Portrait de votre université	13.00 Toutes dimensions
12.00 Contact	13.00 Toutes dimensions	13.00 Toutes dimensions	13.30 Regard sur l'avenir
12.45 SERENA	14.00 Conseil de ville	14.00 Conseil de ville	17.00 La photographie
13.00 Contact	17.00 La photographie	17.00 La photographie	17.30 Contact
18.00 Portrait de votre université	18.00 La prévention à votre service	18.00 La prévention à votre service	18.30 Le choc des idées
18.15 Regard sur l'avenir	19.00 Cercle de presse	19.00 Cercle de presse	20.00 Horizon Saguenay
21.00 Talents amateurs	20.00 Horizon Saguenay	20.00 Horizon Saguenay	
22.00 Horizon Saguenay			

SUR LE CABLE

RADIO QUEBEC CANAL 8

VENDREDI, 16 DECEMBRE		SAMEDI, 17 DECEMBRE	
13.00 Autonomie - Le système d'allumage	16.00 Méditerranée - Venise	13.00 Autonomie - Le système d'allumage	16.00 Méditerranée - Venise
13.15 Sans point ni couture - Finir les bords de pantalons	18.30 Autonomie - La lubrification du moteur	13.15 Sans point ni couture - Finir les bords de pantalons	18.30 Autonomie - La lubrification du moteur
13.30 Atchum - Dessins animés	18.45 Sans point ni couture - Une courtépointe	13.30 Atchum - Dessins animés	18.45 Sans point ni couture - Une courtépointe
14.00 Bien dans sa peau - Le stress dû à la joie	19.00 Histoire sur le vif - La grande Offensive alliée	14.00 Bien dans sa peau - Le stress dû à la joie	19.00 Histoire sur le vif - La grande Offensive alliée
14.30 Laissez-passer - Pour le Yémen	20.00 Télé-film - Jacquot le Croquant (dernier épisode)	14.30 Laissez-passer - Pour le Yémen	20.00 Télé-film - Jacquot le Croquant (dernier épisode)
15.30 Déjà demain - Les affaires: vous auriez pas un p'tit milliard?		15.30 Déjà demain - Les affaires: vous auriez pas un p'tit milliard?	

CJBR-TV

VENDREDI, 16 DECEMBRE 1977		SAMEDI, 17 DECEMBRE 1977	
9.15 Les 100 tours de Centour	17.00 L'heure de pointe	9.00 Heidi	18.30 Téléjournal
9.30 Les Oriens	18.00 Ce soir	9.30 Wickie	18.35 Ici, ailleurs
9.45 Mon ami Guignol	18.30 Information régionale, locale et sportive	10.00 La maison de personne	19.00 La femme bionique
10.00 Tam-Tam	19.00 Marcus Welby	10.30 M. Rosée	20.00 La Soirée du hockey: "Montréal vs Pittsburgh"
10.15 Virginie	20.00 Aller-retour	11.00 Es-tu d'accord?	22.30 Téléjournal
10.30 Magazine express	20.30 Forum	12.00 Délic	23.00 Politique fédérale
11.00 Faire et défaire	21.30 Scénario	13.00 Football américain: "Los Angeles vs Washington"	23.10 Cinéma: "Quand la ville s'éveille"
11.30 Robinson Suisse	22.00 Science réalité	16.00 Sportthèque	00.30 Ciné-nuit: "Les clowns"
12.00 Sésame	22.30 Téléjournal	17.00 Bagatelle	
12.30 Les Coqueluches	23.00 Cinéma: "Ma femme a disparu"	18.00 Pourquoi	
13.30 Femme d'aujourd'hui	00.30 Ciné-nuit: "Les clameurs se sont tuées"		
14.30 Les ateliers			
15.30 Les Chiboukies			
15.45 Minute Moutoute			
16.00 Bobino			
16.30 Le Gutenberg			

CFCF-TV CANAL 11

VENDREDI 16 DECEMBRE 1977		SAMEDI 17 DECEMBRE 1977	
6.00 University of the Air	15.00 Another World	6.00 University of the Air	14.30 Wide World of Sports
6.30 Morning Exercises	16.00 The Pink Panther	7.00 Let's Go	16.00 NFL Football
7.00 Canada A.M.	16.30 Match Game '77	7.30 George	19.00 Bionic Woman
9.00 Romper Room	17.00 The Price is Right	8.00 Scooby-Doo	20.00 Academy Performance
9.30 The Community	18.00 Pulse	8.30 Dynonut	22.00 McGowan & Co.
10.00 Ed Allen	19.00 The Jeffersons	9.00 Merrie Melodies	22.30 The Editors
10.30 The Joyce Davidson Show	19.30 Julie	9.30 The Pink Panther	23.21 Pulse
11.00 The Art of Cooking	20.00 Donny and Marie	10.00 The Flintstones	00.00 The Twelve Midnight Movie
11.30 Rocket Robin Hood	21.00 The Rockford Files	10.30 Kidstuff	
12.00 The Flintstones	22.00 Quincy	11.30 Bugs Bunny/Roadrunner Show	
12.30 It's your Move	23.00 CTV National News	12.30 Saturday at the Movies	
13.00 Definition	23.21 Pulse		
13.30 McGowan and Co.	00.00 The Twelve Midnight Movie		
14.00 Alan Hamel Show			

WEZF-TV CANAL 7

VENDREDI, 16 DECEMBRE		SAMEDI, 17 DECEMBRE	
7.00 Good Morning America	11.30 Family Feud	13.00 All my Children	18.00 ABC News
9.00 PTL Club	12.00 The Better Sex	14.00 \$20,000 Pyramid	18.30 Star Trek
11.00 Happy Days	12.30 Ryan's Hope	14.30 One Life to Live	19.30 Green Acres
		15.15 General Hospital	20.00 Donny and Marie
		16.00 The Edge of Night	21.00 Friday Night Movie
		16.30 The Merv Griffin Show	23.00 Green Acres
			23.30 Baretta

sur le canal 8 RADIO QUEBEC

VENDREDI, 16 décembre 1977.

20h00, reprise samedi, 14h30.

TELEFILM "Jacquot Le Croquant".

L'enfance et l'adolescence d'un petit garçon face à l'injustice d'une noblesse abusive.

Télé: 545-1112. Disponibilité des services à 545-1111. Ville de Chicoutimi et Ville de Jonquière.



POLITESSE — Max Yalden, commissaire aux langues officielles, a rendu hier, une visite de courtoisie au premier ministre de la province ainsi qu'au ministre Camil Laurin.

(Téléphoto PC)

Projet de loi 45

Tentative sans précédent de domestication syndicale

QUEBEC (PC) — L'adoption du projet de loi 45 pourrait signifier le début du "compte à rebours" pour le gouvernement Lévesque.

C'est la mise en garde qu'ont servie les présidents de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), MM. Norbert Rodrigue et Yvon Charbonneau, au cours d'une conférence de presse, jeudi, à Québec, à la veille de la manifestation contre ce projet de loi sur la colline parlementaire.

"En 1973, quand le Parti libéral, fort de l'appui de ses 102 députés, se prétendait plus représentatif des travailleurs que leur propre organisation syndicale, il ne se doutait pas que, dès ce

moment, le compte à rebours était déjà commencé pour lui", ont affirmé les deux leaders syndicaux.

Le gouvernement doit se rappeler que la "majorité est du côté des travailleurs", a soutenu le président de la CEQ. "Cette majorité a été vigilante pour se débarrasser du gouvernement Bourassa et elle est encore vigilante", a-t-il précisé.

Soulignant que le projet de loi, tel qu'amendé, constitue une tentative sans précédent de domestication des organisations syndicales, MM. Charbonneau et Rodrigue ont révélé que les deux centrales avaient demandé à la Commission des droits et libertés de la personne de se prononcer sur la légalité des ingérences de l'Etat dans le fonc-

tionnement interne des syndicats.

Ils ont d'autre part refusé de faire des prédictions sur le nombre de syndiqués attendu à Québec pour la manifestation de vendredi soir sur la colline parlementaire.

Selon eux, la campagne de mobilisation contre le projet de loi 45 lancée au début de décembre a donné des résultats positifs.

En plus de l'appui de la grande majorité des syndicats affiliés qui ont été consultés depuis le début de la campagne, les deux centrales viennent de recevoir celui de quatre importants syndicats non affiliés, dont le Syndicat de fonctionnaires provinciaux, qui compte à lui seul quelque 40,000 membres.

Vote reporté

Débardeurs du port de Québec

QUEBEC (PC) — Les débardeurs du port de Québec ne se prononceront que la semaine prochaine sur l'entente de principe intervenue entre l'Association internationale des débardeurs, local 1739, et l'association représentant leurs

quelque 73 employés. La date de l'assemblée générale n'a cependant pas encore été fixée.

Une deuxième assemblée s'est tenue, mercredi soir, mais les dirigeants syndicaux ont dû

reporter le vote à plus tard parce qu'une cinquantaine seulement des quelque 450 débardeurs du port de Québec étaient présents.

Un porte-parole de l'association a déclaré que cette faible partici-

pation était probablement attribuable à la tempête de neige et aussi au désir des syndiqués de se prévaloir d'une clause de la convention collective qui leur accorde un délai de cinq jours pour se prononcer.

Les termes de l'entente de principe, intervenue lundi dernier, n'ont pas été révélés.

Affaires syndicales

Surveillance électronique

MONTREAL (PC) — Deux conseillers municipaux ont présenté des dossiers, devant une commission provinciale d'enquête, concernant les prétendues activités illégales de la police à l'endroit d'hommes politiques et de responsables syndicaux, en 1975.

Ces dossiers, remis à la Commission Keable, relatent notamment la surveillance électronique d'une salle de réu-

nions syndicales, une tentative de corruption à l'endroit d'une secrétaire syndicale, et une fouille illégale chez un dirigeant du Parti québécois.

Les conseillers Arnold Bennett et Paul Cliche, membres du Ralliement des citoyens de Montréal, ont précisé qu'ils avaient amassé assez de preuves que les autorités d'alors n'avaient pas suffisamment enquêté sur ces activités louches de la police.

Cette entente constitue un précédent dans l'histoire du port local, puisque c'est la première fois que les parties en viennent à un accord avant l'expiration de la convention collective en vigueur. Le présent contrat viendra à expiration le 31 décembre.

CINEMA

ALMA	Cartier	Cinéma 2	JONQUIERE
Théâtre Alma	Semaine du 16 au 22 décembre incl.: "Vanessa" - "Les grandes chaleurs".	"Opération dragon" - "Billy Jack".	Bellevue Semaine du 16 au 22 décembre incl.: "Massacre à la scie" - "About de nerfs".
Semaine du 16 au 22 décembre incl.: "Les adolescents devant le plaisir" - "Le sexe qui parle".	Impérial Semaine du 16 au 22 décembre incl.: "Taur, roi de la force brutale" - "Atargon" - "Maître du monde".	Cinéma 3 "Les naufragés du 747" - "Enfer mécanique".	Centre Semaine du 16 au 22 décembre incl.: "On continue à l'appeler Trinita" - "Maintenant on l'appelle Plata".
Canadien	Semaine du 16 au 22 décembre incl.: "La dernière folie" - "Le shérif est en prison" - "Frankenstein junior".	MISTASSINI	Elysée Semaine du 16 au 22 décembre incl.: "Vanessa" - "Les grandes chaleurs".
Semaine du 16 au 22 décembre incl.: "La guerre des étoiles".	CINEMAS PLACE DU ROYAUME	Orphéon Semaine du 16 au 22 décembre incl.: "La nuit des vers géants" - "Africa Express".	LA BAIE Saguenay Semaine du 16 au 22 décembre incl.: "Billy Jack" - "Opération dragon".
CHICOUTIMI	Cinéma 1	DOLBEAU	
Capitol	Semaine du 16 au 22 décembre incl.: "A bout de nerfs" - "Le massacre à la scie".	Météor Semaine du 16 au 22 décembre incl.: "La filleule du dragon noir" - "La revanche de Miss Karaté".	

Le Canada compte sur le secteur privé pour créer des emplois aux jeunes

par Jacques Bouchard
PARIS (PC) — Après avoir rappelé les sommes considérables consacrées par le gouvernement fédéral pour offrir des emplois aux jeunes, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, M. Jack Cullen, a déclaré "compter sur la participation accrue du secteur privé" dans ce domaine.

Prénant la parole lors de la première journée de la conférence à haut niveau sur le chômage des jeunes qui se tient au siège de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à Paris, M. Cullen a brossé le tableau de la situation.

En conclusion, le ministre canadien a précisé: "Le Canada compte sur une collaboration et une participation accrue du secteur privé tant pour ses programmes de formation que pour ses programmes de création d'emplois."

"Il s'agit d'une évolution marquée de la politique du Canada relative au marché du travail" tout en rappelant que "le gouvernement avait aussi créé un comité interministériel de l'emploi des jeunes pour coordonner l'élaboration de la stratégie fédérale d'emploi des jeunes en harmonie avec les objectifs à long terme du pays."

Cette première réunion au niveau ministériel des pays membres de l'OCDE sur le chômage des jeunes doit se terminer vendredi et l'initiative aura surtout servi à échanger les points de vue et à prendre note des initiatives de chacun.

En brossant le tableau de

la situation du chômage en général au Canada, M. Cullen avait attiré l'attention des participants sur les importantes différences au niveau régional qui caractérisent le chômage tant chez les jeunes que chez les adultes.

"Ainsi, en 1976, le taux de chômage chez les jeunes dans la province très industrialisée de l'Ontario et les provinces à croissance rapide des Prairies s'établissait à 11,2 pour cent et 7,7 p.c. respectivement contre 15,5 p.c. et 18,4 p.c. au Québec et dans les Maritimes", a souligné M. Jack Cullen.

Par ailleurs, il a précisé que le flot annuel d'étudiants qui cherchent un emploi constitue un autre aspect du chômage, et en juillet 1977 cette population active comptait plus d'un million d'étudiants et le taux de chômage chez ces derniers dépassait la moyenne nationale.

D'autre côté, a ajouté M. Cullen, en 1975-76 le nombre de débouchés offerts aux jeunes ne s'est accru que de 28,000 et "n'a pu absorber qu'un cinquième de l'accroissement du nombre de jeunes actifs au cours de la même période, alors que chez les adultes, la situation était moins grave, la croissance de l'emploi ayant réussi à ab-

sorber 75 p.c. de l'augmentation du nombre d'adultes actifs".

Compte tenu de la lutte contre l'inflation qu'a dû livrer le gouvernement fédéral, a poursuivi le ministre, parallèlement l'administration, a poursuivi deux grands objectifs, soit la réduction des disparités régionales et celle du chômage saisonnier.

"La politique du Canada concernant le marché du travail a été conçue pour étayer les initiatives fiscales. Sur le plan de l'offre, le gouvernement a surtout recouru aux programmes de formation.

Ces programmes de formation ont permis aux jeunes d'acquiescer les compétences nécessaires

pour obtenir un emploi. Plus de 40 pour cent des inscrits à ces programmes sont des jeunes et ils profitent de 225 des 575 millions de dollars consacrés à la formation", a souligné le ministre Jack Cullen.

Cette première rencontre sur le chômage des jeunes était présidée par M. Ray Marshall, ministre du Travail des Etats-Unis.

Chaussures

L'Europe proteste contre les restrictions d'Ottawa

BRUXELLES (AFP) — La commission de la CEE a protesté contre la mesure de sauvegarde canadienne en matière d'importations de chaussures, apprend-on jeudi.

La commission a transmis le 12 décembre au gouvernement canadien une note verbale protestant contre les mesures restrictives adoptées par le gouvernement canadien invoquant l'article XIX du Gatt au sujet de l'importation de chaussures au Canada, apprend-on de source communautaire. Les restrictions sont instaurées pour une durée de trois ans à partir du 1er décembre

1977, sur base d'un quota annuel global qui correspond au niveau d'importation moyen pour la période 1974 à 1976.

Pour la commission de la CEE, les exportations en provenance de la communauté n'ont pas perturbé le marché canadien, de même que les exportateurs communautaires ne sont pas responsables de la baisse ressentie par les producteurs canadiens sur le marché intérieur.

Au contraire, les importations en provenance de la communauté ont plutôt diminué au cours de la campagne 1975-76 et sont passées de 12 à 11,7 p.c. du

marché. Tout en réservant ses droits quant à l'article XIX du Gatt, la commission a demandé au gouvernement canadien, dans l'esprit de coopération de l'accord cadre CEE-Canada, de chercher des solutions pratiques qui permettraient aux exportateurs communautaires de conserver le niveau du marché leur revenant traditionnellement.

L'article 19 du Gatt est une clause de sauvegarde qui frappe donc même les exportations innocentes et ne permet pas de pénaliser uniquement les pays exportateurs dont les produits perturbent le marché canadien.



TEMOINS DE LA DEFENSE — Me Richard Brocklesby, à gauche, qui pratique comme avocat dans la région d'Ottawa, depuis 48 ans, et le sénateur George McIlraith, à droite, ont comparu comme témoins de la défense dans le procès du juge Harry Williams, accusé d'avoir eu des relations sexuelles avec une prostituée.

Des témoins à la défense du juge

OTTAWA (PC) — Le sénateur George McIlraith est venu déclarer, hier, devant la commission d'enquête publique sur la conduite du juge Harry Williams, que la haute réputation de ce dernier, quant à son intégrité et son honnêteté, n'était plus à faire.

Le sénateur McIlraith, le premier des sept témoins appelés à la défense du juge Williams, a déclaré qu'à son avis, le fait que le juge ait pu avoir des relations sexuelles à trois reprises avec une prostituée ne constituait pas un cas de mauvaise conduite mais bien plutôt une "indiscrétion" de sa part. Ce geste, d'après le sénateur, ne justifie absolument pas que le juge soit démis de ses fonctions.

Interrogé à savoir si les relations de M. Williams avec une prostituée pouvaient affecter son habileté et son intégrité de juge, le sénateur McIlraith a répondu en ajoutant: "J'ai confiance en sa réputation de bon juge."

Pour sa part, Me Richard Brocklesby, qui pratique comme avocat dans la région depuis 48 ans et qui connaît le juge Williams depuis nombre d'années, croit que celui-ci "a toujours fait preuve des plus hauts standards d'éthique professionnelle dans la conduite de sa pratique d'avocat".

"Le dommage à l'image publique du juge Williams a déjà été accompli jusqu'à un certain point. Je crois toutefois qu'il pourrait en-

core assumer ses fonctions normalement", a-t-il ajouté.

Par ailleurs, le juge de paix Lynn Coulter a déclaré que les relations du juge Williams avec une prostituée faisaient partie de sa vie privée et que son honnêteté et son intégrité "étaient au-dessus de tout reproche".

Un autre témoin, Mme Moyra Nicholson, responsable d'une pétition comportant 100 noms en faveur du juge Williams et envoyée au procureur général de l'Ontario, M. Roy McMurtry, en septembre dernier, a aussi accordé son appui inconditionnel au juge.

Elle a dit qu'elle ne connaissait personne "de plus honnête ou possédant de meilleures qualités en tant que juriste". Elle a toutefois mentionné qu'en raison du procès et "l'exécution par la presse" subie par le juge Williams, il pourrait être très difficile pour celui-ci de continuer à assumer ses fonctions mais qu'il pourrait sans doute y parvenir quand même.

Satellites Un projet de quelque \$13 millions

ACCRA (Reuter) — Le chef de l'Etat ghanéen, le général Ignatius Achaampong, a inauguré jeudi les travaux de construction à proximité d'Accra d'une station de communications par satellites qui permettra aux Ghanéens de téléphoner directement au monde extérieur, et auxquels le gouvernement canadien participe financièrement.

Le projet coûtera \$13 millions et le gouvernement canadien apporte \$6,5 millions.

La station sera construite par la compagnie canadienne Spar Technology Incorporated.

"Les primes d'assurance-automobile vont-elles baisser?"

C'est une des questions auxquelles le Premier Ministre du Québec, M. René Lévesque répondra lors de l'émission

"BONNE QUESTION"

CKRS-TV Jonquière
 vendredi le 16 décembre à 22 heures
 CJPM-TV Chicoutimi
 samedi le 17 décembre à 22 heures

Parti Québécois
 Le parti des Québécois

THEATRE CANADIEN ALMA
 A L'AFFICHE JUSQU'AU 22 DECEMBRE

3 comedies de MEL BROOKS
DERNIERE FOLIE
 le sherif est en prison
 Le chef-d'oeuvre comique de Mel Brooks
 VERSION FRANÇAISE
FRANKENSTEIN JUNIOR

LES CINEMAS FRANCE FILM

TOUJOURS AUSSI DETENDU MAIS ENCORE PLUS DROLE POUR TOUS
TERENCE HILL
 NOUS REVIENT AVEC BUD SPENCER

Enfants moins de 14 ans \$1.00

ON CONTINUE A L'APPELER TRINITA

UN PROGRAMME DOUBLE DU TONNERRE!
MAINTENANT ON L'APPELLE PLATA

capitol centre

18 ANS Adultes

VANESSA
 L'initiation d'une femme aux fruits défendus de l'amour Oriental
 Olivia Pascal
 Eva Eden
 Couleur

les GRANDES CHALEURS
 avec DARRY LLOYD RAINS
 JENNIFER JORDAN
 Couleur

2e sem.
 cartier élysée

3 FILMS POUR TOUTE LA FAMILLE \$0.99 par personne

ATARAGON
TAUR. ROI DE LA FORCE BRUTALE
JULES VERNE MAITRE DU MONDE
 VINCENT PRICE
 CHARLES BRONSON
 HENRY HALL - MARY WESTER

impérial Sam. et Dim. cont. des 100hrs

Combien survivront et dans quel état seront-ils? 18 ANS Adultes

"LE MASSACRE A LA SCIE"
 VF de THE TEXAS CHAINSAW MASSACRE
 Le crime le plus brutal et le plus bizarre jamais commis en Amérique

Ces faits ont réellement eu lieu. Ce film vous les révèle

ABOUT DE NERFS
 21eme FILM

place du royaume 1 bellevue

14 ANS

BRUCE LEE
JIM KELLY
JOHN SAXON
OPERATION DRAGON

BILLY JACK
 TOM LAUGHLIN
 DELORES TAYLOR
 2e FILM

place du royaume 2 saguenay

POUR TOUS

LES NAUFRAGÉS DU 747
 VF de "AIRPORT 77"
JACK LEMMON
 "ENFER MÉCANIQUE"

2e FILM

place du royaume 3 4e sem.



Indispensable et très avantageux

Chalumeau au propane

1195 Ensemble

Un ensemble Mastercraft indispensable au réparateur-maison pour une multitude de travaux. Bec mince en laiton, d'allumage instantané. Avec diffuseur de flamme, allumoir à pierre, bec de soudure, jet toute fin, bouteille jetable de 14 oz de propane et coffret en métal. 58-7545

Etiqueteuse Dymo
399 Spécial

Pour identifier facilement vos possessions. Pour ruban Dymo 3/8" ou 1/4" large. 99-2979

Ruban Dymo de 3/8"
149 Paq. de 2

Ruban noir, rouge ou bleu à utiliser avec l'étiqueteuse. Faites-en provision. 99-2516



399 Cour. \$5.49

Petit casier à 15 tiroirs

Idéal pour l'atelier ou la salle de couture. Tiroirs transparents en plastique pour voir ou sont les petites pièces. Env. 7 1/2 x 9 3/4 x 6 1/4". 58-1006

Idées-Cadeaux pour l'atelier



369

Equerre combinée de 12"

A. Niveau de charpentier et traçoir. Règle acier, graduée en 8", 16", 32" de po. Equerre à onglet, etc. 57-7825. \$3.69

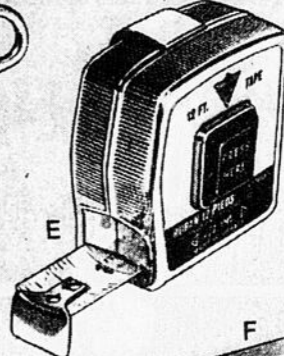
Courant \$6.79
588



Clé réglable de 10"

C. Mastercraft angulaire en acier au chrome d'excellent service. Mâchoires polies à serre de 0 à 1 1/8". 58-8322. \$5.88

Courant \$7.79
599



Ruban blocable de 12 pi.

E. Evans à lame de 3/4" à rappel contrôlé; tables de référence et de conversion au dos. Boîtier chromé à agrafe. 57-7054. \$5.99



Courant \$6.49
489

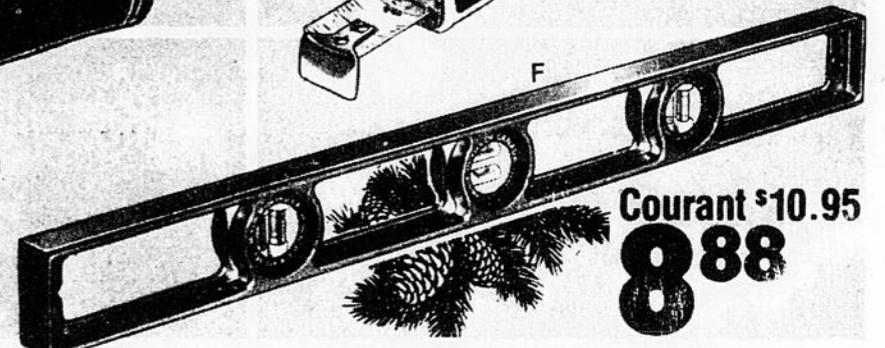
Marteau de 16 oz

B. Avantageux Mastercraft. Panne fendue; tige tube d'acier chromé. Tête polie; poignée coussinée caoutchouc. 57-4130. \$4.89

Courant \$13.99
1088

Marteau en acier

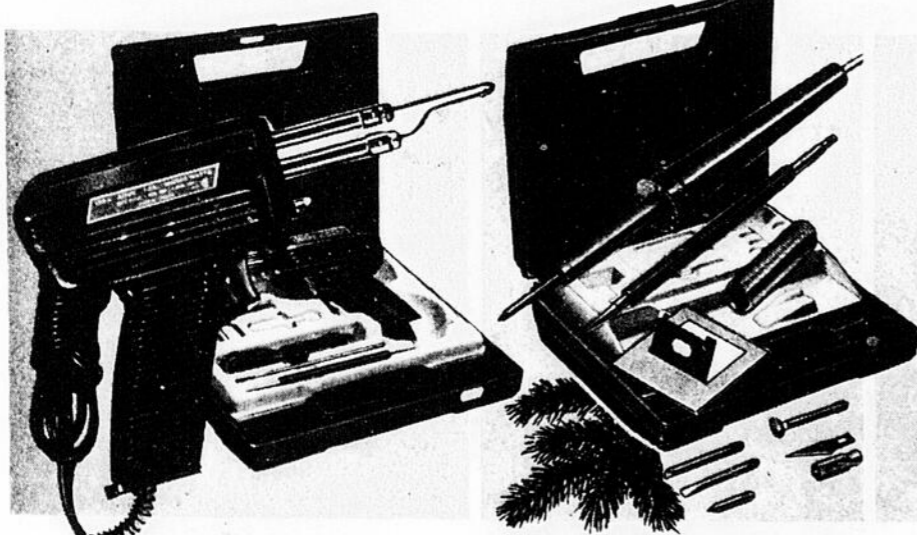
D. Estwing 16 oz à tête et tige matricées d'une pièce, en acier. Poignée en cuir, fixée de façon permanente. 57-4136. \$10.88



Courant \$10.95
888

Niveau aluminium de 24"

F. Bords d'un parallélisme extrêmement précis. 4 vues verticales et 2 horizontales, parfaitement étanches. Rabais \$2.07. 57-5358. \$6.88



Soudeuse à 2 chaleurs

Ens. de 7 pces
1288 Cour. \$14.88

Weller. Tout ce qu'il faut pour petits travaux et bricolage. Pistolet 2 intensités à long bec cuivre plus 2 pointes, fil à souder, clé, brosse et coffret. 58-6365

Ensemble Weller soudure/bricolage

Achat spécial
1088

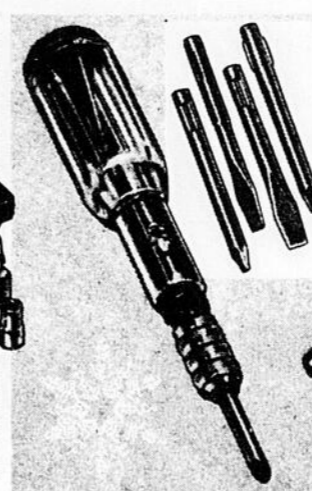
Fer à souder 25 W avec cônes à souder, à brûler; tournevis, ciseau, lisseur, couteau chaud, éponge, support de fer, soudeuse, etc. 99-2081



Husky 21 pces à prise carrée

Plus solide coffret
3595

4 douilles 3/8" à 6 pans, 1 à bougie 13/16", 5 de 3/8" à 12 pans, 6 de 1/4" à 6 pans, rochet réversible, réducteur de 3/8" à 1/4", rallonges de 3 et 6" et tourne-douille. 58-9160

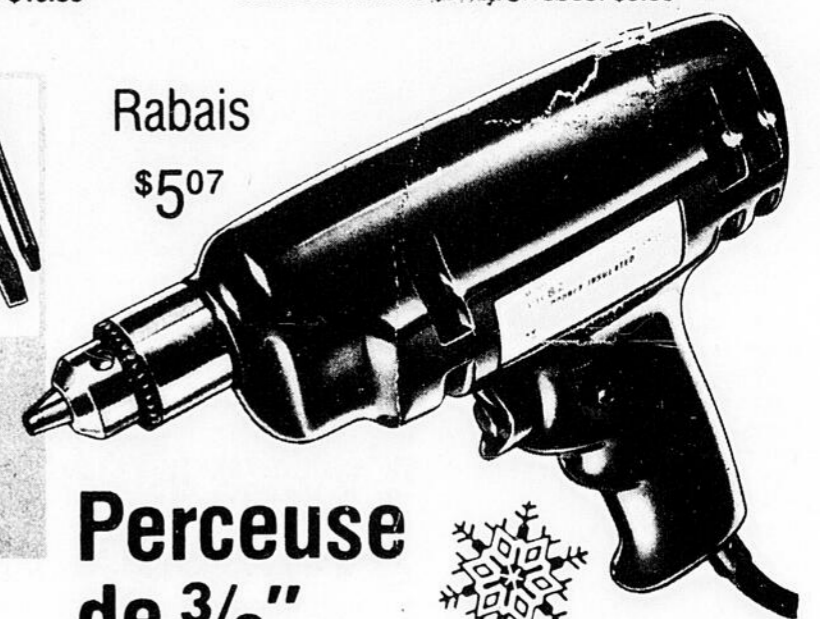


Tournevis six-en-un

Cour. \$6.99
599

Tournevis à rochet; manche plastique creux pour loger les lames plates. 2 Robertson carrées et 2 Phillips cruciformes. 57-3530

Rabais \$507



Perceuse de 3/8" réversible et à vitesse variable

Courant \$3495
2988

Remarquable WEN PR82 de puissance uniforme. Moteur antigrippage de 2.8 A. Vitesse à vide: 0 à 1200 tr/mn. à la vitesse voulue. Double isolation. Fiche 2 broches. 54-2854

En plus! Billets — Bonis au comptant

à la plupart des magasins Canadian Tire

JONQUIERE
693, boul. St-François.
Tél.: 542-3501

CHICOUTIMI
Place du Royaume

ALMA
Coin du Pont et St-Luc,
Tél.: 662-6618

DOLBEAU
Les Galeries des Erables,
Tél.: 276-2834